

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'APT

MAIRIE  
DE

**CADENET**

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le  
ID : 084-218400265-20240410-2024 DELIB 29-DE

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 29/2024

Mis en ligne le

11 AVR. 2024

Session du 3 avril 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 3 AVRIL  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence  
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 25 mars 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX  
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE  
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,  
RIPERT, BASTIE, SEVE, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, MICHAUX;

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

### Absents :

**Absents excusés** : VEVE, DEBIT, JAUBERT, SCHOFFIT

### Procurations :

M VEVE	a donné procuration à	M MICHAUX
Mme DEBIT	a donné procuration à	Mme KHALIZOFF
M JAUBERT	a donné procuration à	Mme GRANGE
M SCHOFFIT	a donné procuration à	M MANGANARO

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif de la Commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les dépenses et de recettes de la collectivité pour l'année et en conséquence les moyens alloués pour le fonctionnement des services, pour l'exercice des missions de service public selon les compétences exercées par la Commune, pour l'entretien des biens communaux ainsi que les moyens alloués aux projets de la municipalité.

En application de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire (ROB) »

Le rapport d'orientation budgétaire nécessaire à la tenue du débat d'orientation budgétaire est annexé à la présente délibération


**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2024 et sur l'organisation d'un débat pour le budget général de la Commune.**

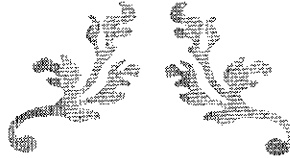
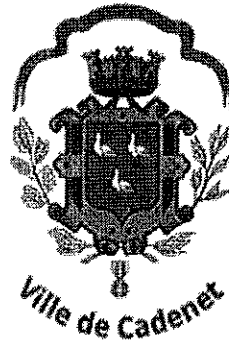
Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**



Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le   
ID : 084-218400266-20240410-2024\_DELIB\_29-DE



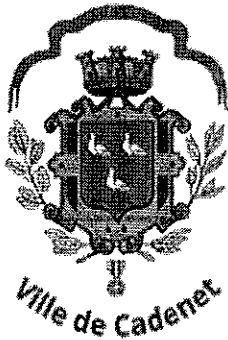
---

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 COMMUNE DE CADENET

---



03 AVRIL 2024



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 064-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### Propos liminaire relatif à la portée du rapport sur les orientations budgétaires

Le budget primitif de la Commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les dépenses et de recettes de la collectivité pour l'année et en conséquence les moyens alloués pour le fonctionnement des services, pour l'exercice des missions de service public selon les compétences exercées par la Commune, pour l'entretien des biens communaux ainsi que les moyens alloués aux projets de la municipalité.

En application de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes de plus de 3 500 habitants, **le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire (ROB) » présenté ici.**

**Ce rapport comporte a minima les informations suivantes :**

**1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.**

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

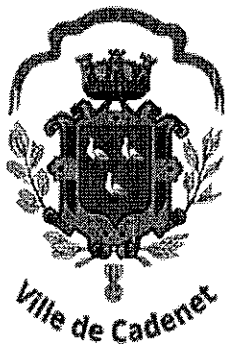
**2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.** Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

**3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

**Au-delà de la portée réglementaire du rapport, il doit permettre d'appréhender le contexte, la situation financière de la Commune pour réaliser un budget primitif cohérent et qui mets en adéquation les moyens, les potentialités et les projets.**

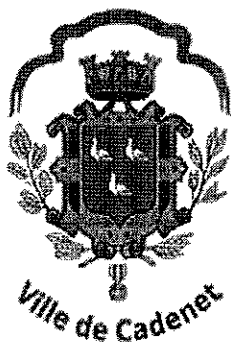
Les données du présent rapport sont issues des comptes de la Commune, des analyses de la Direction Départementale des Finances Publiques, et pour les données générales des sites d'information et d'études officielles (gouvernement, INSEE...). *Compte tenu du changement de nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les données présentées ici ont été retraitées pour des montants résiduels par le logiciel pour être comparables notamment en ce qui concerne les chapitre 65 et 67. Il y a donc quelques différences avec le compte administratif que vous serez amené à voter par ailleurs.*



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

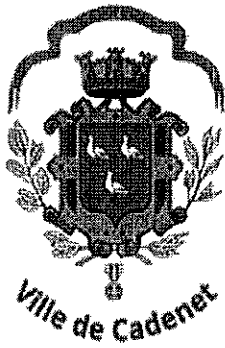
### Table des matières

I.	Le contexte macroéconomique et le budget de l'Etat.....	4
A.	Le Contexte macroéconomie national et international .....	4
B.	La situation des Finances Publiques et le Budget de l'Etat en France .....	5
II.	Impacts et mesures à prendre en compte pour le budget communal en 2024.....	6
A.	La protection contre l'inflation .....	6
B.	Les concours financiers de l'Etat .....	7
1.	Dotation globale de fonctionnement.....	7
2.	Autres dotations de fonctionnement.....	9
3.	Le fonds de compensation de la TVA .....	9
4.	Les dotations d'investissement .....	9
C.	La fiscalité directe locale .....	10
1.	Les modifications relatives à la fiscalité et aux exonérations et aux régimes d'imposition	10
2.	La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives .....	11
D.	La présentation des documents budgétaires.....	12
1.	Le compte financier unique.....	12
2.	Annexes budgétaires relatives à la participation à la transition écologique .....	12
III.	Le contexte local d'élaboration du budget communal .....	13
A.	Les engagements donnés et les provisions .....	13
1.	La dette.....	13
2.	Les garanties d'emprunts.....	16
3.	Les provisions.....	17
B.	Réalisation budgétaire 2023.....	18
1.	En Section de fonctionnement .....	18
2.	En section d'investissement.....	22
C.	La capacité de financement des projets.....	27
1.	Indicateurs de bonne santé financière .....	27
2.	Le résultat prévisionnel 2023 et l'affectation du résultat .....	29



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

3. Les amortissements.....	29
IV. Les objectifs et projets pour l'exercice 2024 .....	31
A. Les objectifs et projets définis pour l'exercice 2024 .....	31
B. Hypothèses budgétaires en section de fonctionnement.....	35
1. En recettes de fonctionnement .....	36
2. En dépenses de fonctionnement.....	38
C. Les hypothèses budgétaires en section d'investissement .....	40
1. En recettes d'investissement .....	40
2. Les dotations et produits affectés.....	42
3. Les subventions et dotations.....	43
4. En dépenses d'investissement.....	43



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

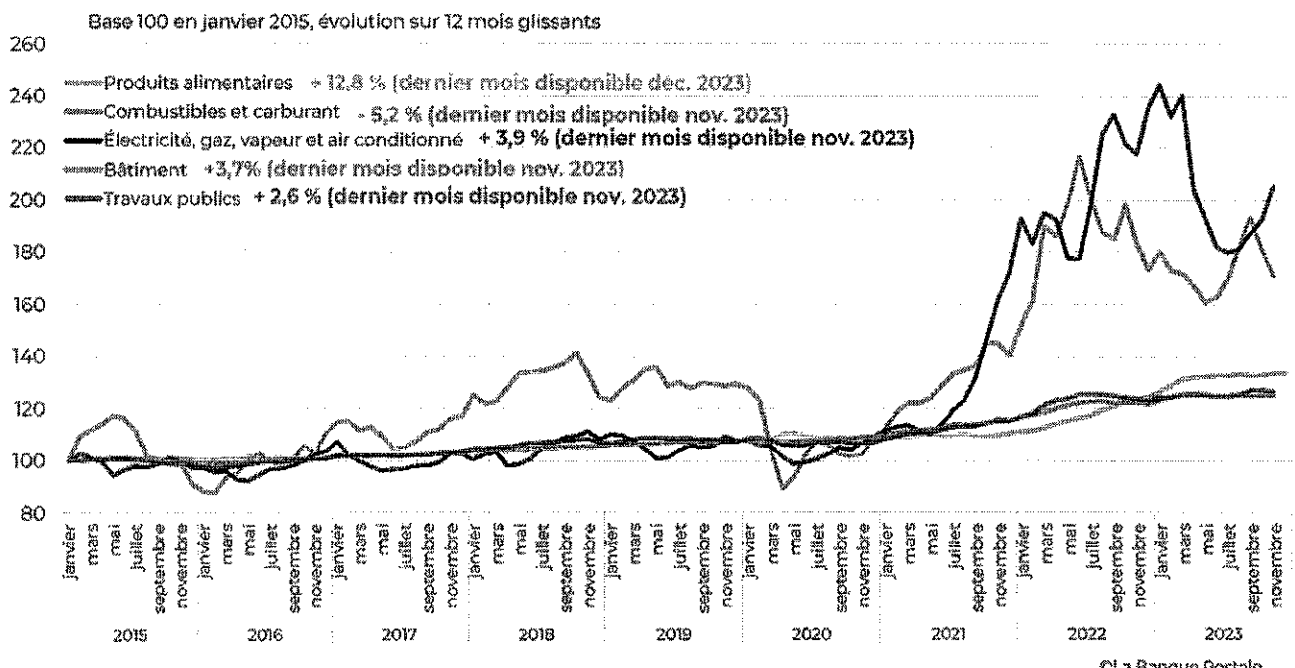
### I. Le contexte macroéconomique et le budget de l'Etat

#### A. Le Contexte macroéconomie national et international

Au sein de l'Union Européenne, on note une certaine atonie de la croissance depuis un semestre, et l'investissement s'est majoritairement contracté en raison du coût des financements (taux d'intérêts élevés). Cela contraste avec le dynamisme outre-Atlantique, où la croissance aux Etats unis est vigoureuse, poussée par l'action publique et une consommation soutenue.

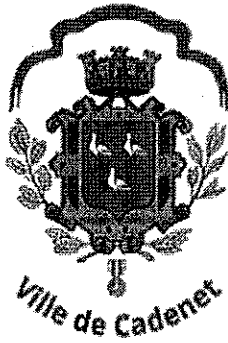
En France, les enquêtes de conjoncture signalent une **croissance toujours hésitante**. Le climat des affaires a reculé tout au long de l'année 2022 et au premier semestre 2023 sous l'effet du choc inflationniste et du resserrement monétaire. Il se stabilise depuis, à un niveau un peu inférieur à sa moyenne de longue période. La situation conjoncturelle des secteurs d'activité est contrastée : favorable dans les matériels de transport où le potentiel de rebond reste important, dégradée dans la construction neuve mais aussi dans l'agro-alimentaire.

#### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



**Dans l'ensemble, l'horizon s'éclaircirait légèrement début 2024 : la désinflation se confirme en effet prévisions entre 2,5 et 3%, ce qui soutiendrait le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB serait toutefois modérée (+0,2 % par trimestre).**

Concernant les taux d'intérêts, les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne sont passés à 4,50 % en octobre 2023. L'amorçage d'une baisse pourrait intervenir en 2024, mais les prévisions



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

devront rester prudentes, avec des taux d'intérêts d'emprunts qui pourraient se situer au plus à 5,50%.

### B. La situation des Finances Publiques et le Budget de l'Etat en France

La loi de finances initiale pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un **recul du déficit public** tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Hypothèses PLF 2024	2023	2024
<b>Croissance</b>	1,00%	1,4%
<b>Déficit Public</b>	-4,9 %	- 4,4 %
<b>Inflation</b>	4,9 %	2,6 %
<b>Endettement en % du PIB</b>	109,7%	109,7%

*Qualifiées d'optimistes, les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement (1,4% de croissance initialement) ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.*

Les mesures les plus marquantes contenues dans la **loi de finances initiale** pour 2024 concernent :

- **Les ménages** : le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).
- **Les entreprises** : l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.
- **La transition écologique** : la loi de finances initiale pour 2024 prévoyait 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.
- **Une augmentation des crédits de différents ministères**: l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), Défense (+3,3 milliards d'euros), ainsi que des crédits sur les missions régaliennes en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.





Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

**Le gouvernement a déjà revu sa copie en abaissant sa prévision de croissance de 1,4 % à 1%, entraînant 10 milliards d'euros de coupes budgétaires dont notamment :**

- 2,13 milliards d'euros concerne le budget écologie, développement et mobilités durables dont 400 millions d'euros pour le fonds verts et 950 millions d'euros pour les dispositifs d'aides aux ménages pour la transition écologique ;
- Plus d'1,5 milliard d'euros pour l'enseignement scolaire, la recherche et l'enseignement supérieur ;
- 1,1 milliard d'euros pour le travail et l'emploi ;
- 742 millions d'euros pour l'aide publique au développement ;
- 736 millions d'euros pour la cohésion des territoires.

### II. Impacts et mesures à prendre en compte pour le budget communal en 2024.

#### A. La protection contre l'inflation

L'Etat reconduit, en les modifiant, les mesures visant à limiter l'impact de la hausse des **tarifs de l'électricité** (bouclier tarifaire, amortisseur électricité, garantie 280) sur les budgets locaux.

La Commune de Cadenet bénéficiera de l'amortisseur électricité.

Amortisseur électricité	2023	2024
<b>Définition de la mesure</b>	Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes par une prise en charge directe par l'Etat (réduction immédiate sur la facture)	
<b>Calcul de la réduction</b>	50% du surcoût au-delà de 180 € / MWh (Plafond à 500 € / MWh)	75% du surcoût au-delà de 250 € / MWh

La modification des bases de calcul de l'amortisseur devrait conduire, avec une régulation à la baisse des tarifs de l'électricité de marché à une extinction progressive du dispositif.

Toutefois, il faut noter une **augmentation au 1<sup>er</sup> février 2024 de l'accise sur les énergies** (Contribution au service public de l'électricité) qui passe, selon la puissance souscrite de 0,50 € /MWh à 20,50 € / MWh ou de 1 € à 21 €.

Actuellement, la commune est bénéficiaire des conditions issues d'un contrat groupe conclu avec l'UGAP, et le fournisseur est TOTAL ENERGIES.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### B. Les concours financiers de l'Etat

#### 1. Dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement a été instituée en 1979 et répondait à l'objectif de regroupement et de globalisation progressive d'un ensemble de concours de l'Etat, issus notamment à la compensation d'anciennes impositions locales.

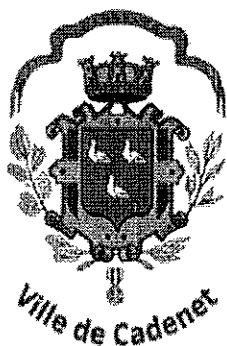
Elle a pour objectif d'assurer aux collectivités des ressources relativement stables et prévisibles, et de mettre en œuvre une péréquation verticale entre collectivités.

Elle est composée d'un ensemble de dotations dissociées en deux catégories :

- La dotation forfaitaire
- Les dotations de péréquation

Les variables prises en comptes sont diverses mais les règles introduites font souvent références au potentiel fiscal, au potentiel financier, et à l'effort fiscal des collectivités.

Ratios financiers	Objectif	Bases de calculs	Evolutions 2024
<b>Potentiel fiscal</b>	Mesure la richesse fiscale théorique de la commune	(Bases de fiscalité x taux moyens nationaux) + produits réels + prise en compte des compensations reçues ou versées par l'EPCI.	Les modalités de calcul du potentiel fiscal sont modifiées pour tenir compte de la suppression de la CVAE. Il est désormais tenu compte de la fraction de TVA fixe versée en compensation.
<b>Potentiel financier</b>	Potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire	Potentiel fiscal + dotation forfaitaire – compensation de la part salaire – prélèvement sur fiscalité	Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la fraction de correction du potentiel fiscal est de 80%. La fraction de correction de l'effort fiscal passe à 90% au lieu des 80 % prévus.
<b>Effort fiscal</b>	Evalue la mobilisation par la commune de ses bases de fiscalité locale.	Produit fiscal des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes (TFPB, TFPNB, THRS)	



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

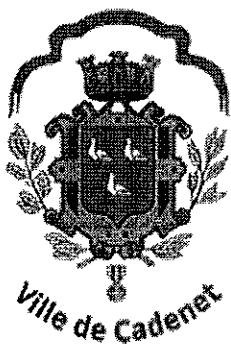
Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

DGF	Eligibilité	Bases de calcul	Montants 2023	Evolutions 2024
Dotation forfaitaire		Evolution de la population Ecrêtement (selon population et potentiel fiscal)	328 104 €	Hausse selon l'évolution démographique financée dans l'enveloppe par écrêtement des communes les plus riches.
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	Communes urbaines (selon logements sociaux, ayant droits aux aides aux logements, revenu par habitant)	Critères d'éligibilité + effort fiscal + zonages QPV ou ZFU	-	+ 140 millions d'euros
Dotation de solidarité rurale (DSR) – Bourg Centre	Communes ayant la charge de centralité jusqu'à 20 000 hab.	Potentiel financier, effort fiscale, population et classement ZRR.	272 069 €	+ 150 millions d'euros sur l'ensemble de la DSR.
DSR – Péréquation	Communes de moins de 10 000 hab. hors celles dont le potentiel financier est le double de la moyenne	Potentiel financier (30%) Voirie (longueur) (30%) Enfants (résidants 3-16) (30%) Potentiel financier superficiaire (10%)	77 216 €	Le potentiel financier pris en compte est désormais celui de la moyenne des trois dernières années. Coefficient 1,2 pour les communes situées en ZRR.
DSR – Cible	10 000 Commune les plus fragiles selon classement par	Revenu/hab. Potentiel financier.		
Dotation nationale de péréquation (DNP) Principale	Communes les plus fragiles	Population Potentiel financier Effort fiscal	55 015 €	Dotation de garantie de 50% en cas de sortie du dispositif.
DNP Majoration	Communes DNP -200 000 hab.	Evolution des produits fiscaux suite suppression de la TP	51 885 €	



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### 2. Autres dotations de fonctionnement

Dotations	Eligibilité	Bases de calcul	Montants 2023	Evolutions 2024
Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales	Communes proches d'une aire protégées	Population et superficie couverte	17 515 €	Elargissement des communes éligibles De 41,6 à 100 millions €
Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux	Communes de moins de 10 000 habitants		-	Elargissement des communes éligibles (anciennement - 3500 hab). +0.4 millions d'euros

### 3. Le fonds de compensation de la TVA

Afin de compenser l'absence du mécanisme de récupération de la TVA, le Fonds de Compensation de la TVA pour les collectivités permet de percevoir 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles en années N+1 ou N+2 selon le régime choisi.

Il s'agit principalement des dépenses d'investissement et en fonctionnement des dépenses liées à l'entretien ainsi que celles liées à l'informatique en nuage (hébergements de données ...).

Les dépenses d'aménagement de terrains (compte 2128) seront désormais éligibles au FCTVA.

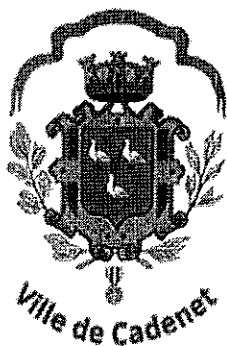
A noter que le versement du FCTVA a été automatisé depuis 2023, l'Etat récupérant les données comptables directement auprès de la DGFIP.

### 4. Les dotations d'investissement

Parmi les dotations d'investissement de l'Etat, la Commune peut prétendre à deux dotations qui ont fait l'objet d'un appel à projets précisant les modalités d'attribution et la catégorie d'opérations prioritaires.

Pour la **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)** le montant plafonné pris en compte pour les projets de moins d'1 millions d'euros passe de 400 000 euros à 600 000 euros HT. Les projets entrant dans les catégories prioritaires sont financés généralement entre 20 et 50 % du coût du projet.

Les thématiques prioritaires sont les investissements sur les bâtiments communaux, la voirie, les achats de biens d'équipement, les nouvelles technologies, les projets dans le domaine économique,



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

social, environnemental et touristique, les projets se rapportant au développement au maintien des services publics en milieu rural, les travaux de sécurisation et de protection des personnes, les équipements sportifs, les espaces numériques, les opérations d'aménagement pour la valorisation des déchets, les projets relatifs au développement durable, les équipements de vidéo protection

Pour la **dotation de soutien à l'investissement local**, en PACA, la situation de la commune au regard d l'habitat représente un critère de sélection des projets ainsi que l'inscription dans le cadre de l'aménagement concerté des territoires ruraux. Les thématiques prioritaires concernent la transition écologique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures liées à la mobilité ou la construction de logement, le développement du numérique, la création et la rénovation des bâtiments scolaires, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics suite à l'accroissement du nombre d'habitants.

### C. La fiscalité directe locale

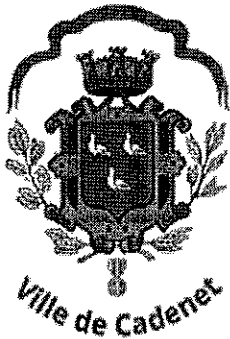
Depuis les différentes réformes de la fiscalité directe locale (taxe professionnelle, taxe d'habitation), la fiscalité directe locale se matérialise par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, une majoration est possible uniquement dans les **zones tendues**. ***A l'heure actuelle, la Commune de Cadenet n'a pas été intégrée dans la liste des zones tendues à l'instar de certaines communes de COTELUB.***

Pour rappel, sur ces taxes, la commune conserve un pouvoir de taux, l'assiette étant quant à elle déterminée par la loi.

#### 1. Les modifications relatives à la fiscalité et aux exonérations et aux régimes d'imposition

- **Les dons** effectués entre le 15 septembre 2023 et le 31 décembre 2025 au profit des communes de moins de 10 000 habitants **par le biais de la fondation du patrimoine** feront l'objet d'une majoration du taux d'exonération de 66 à 75 %.
- Le **régime d'imposition des meublés de tourisme** est modifié afin d'agir sur la concurrence de l'offre de logement avec une abatement limité à 30 % dans la limite de 15 000 e de recettes et un abatement supplémentaire de 21 % dans les zones peu denses.
- Une **exonération de TFPB obligatoire** est instituée pour les logements sociaux anciens énergivores faisant l'objet d'une rénovation énergétique. Cette exonération est compensée par l'Etat.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

- Les critères d'**exonérations facultatives** liées aux **performances énergétiques** sont mis à jour. Une exonération comprise en 50 et 100 % de la TFPB pourra être décidée avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année N pour les impositions de l'année N+1 :
  - o Pour les **logements anciens** ayant fait l'objet d'une rénovation d'un coût de 10 000 e sur l'année précédente ou 15 000 euros sur les trois dernières années, et pour une durée de 3 ans.
  - o Pour les **logements neufs** à haute performance énergétique, et pour une durée de 5 ans pouvant être portée à 15 ans.

### 2. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

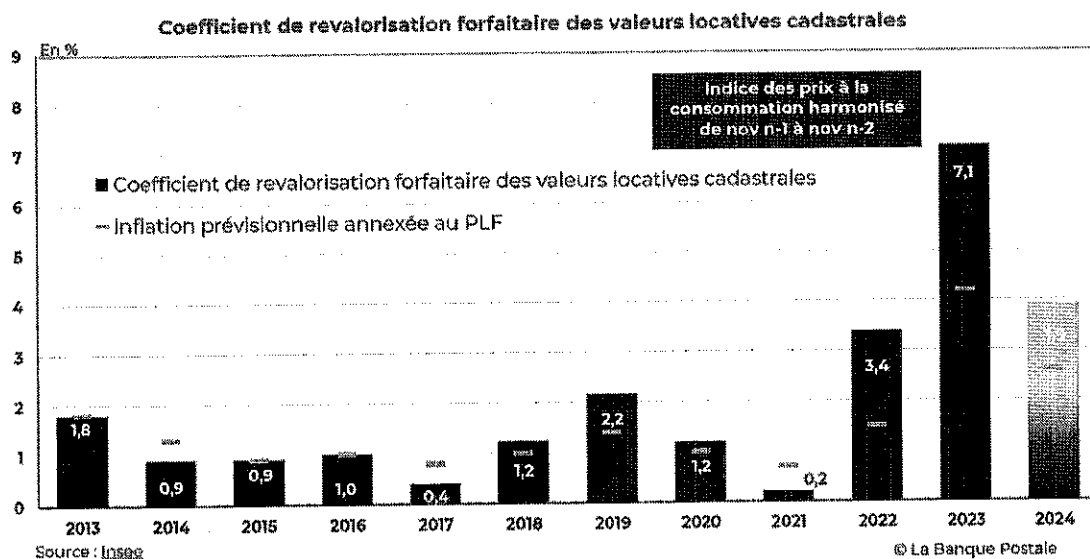
Les valeurs locatives cadastrales sont **revalorisées de 3,9% en 2024** après une revalorisation de 7,1% en 2023.

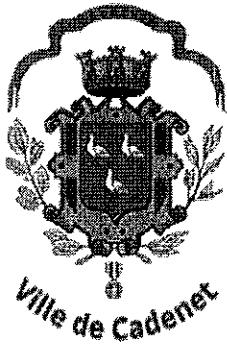
Cela implique, sans augmentation des taux, une augmentation de l'assiette d'imposition des trois taxes et donc des **ressources liées à la fiscalité directe locale**.

Pour rappel, l'actualisation des valeurs locatives avait été repoussée de 2024 à 2025 pour les particuliers et les professionnels.

Un nouvel article de la LFI a repoussé cette actualisation à 2026 uniquement pour les valeurs locatives des locaux professionnels.

#### Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales





Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### D. La présentation des documents budgétaires

#### 1. Le compte financier unique

Après une expérimentation auprès de 1800 collectivités, la loi de Finances 2024 acte la **généralisation du Compte Financier Unique (CFU)** qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion, à l'horizon 2027. Il s'agit de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes, et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseiller au Décideur Locaux nous a toutefois informé qu'il était dès à présent possible d'opter pour le CFU dès 2024.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités obéissent aux règles de la nomenclature M57.

#### 2. Annexes budgétaires relatives à la participation à la transition écologique

A compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (ou CFU) des collectivités locales (ainsi que des groupements et des établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants devront comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

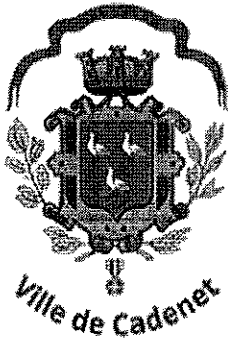
Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ce document permettra de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.

Un modèle de « budget vert » devrait être fixé par arrêté ministériel après concertation avec les associations d'élus et un décret viendra en préciser les modalités d'application. Cette publication reste facultative pour les collectivités de moins de 3 500 habitants et pour les budgets primitifs.

De même, à compter de l'exercice budgétaire 2024, les budgets et les comptes administratifs (ou CFU) des collectivités locales (ainsi que des groupements et des établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants pourront comporter, si ces dernières le souhaitent, une annexe intitulée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Cette annexe présentera l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux de l'État. Elle indiquera également la part de cette « dette verte » au sein de la dette globale de la collectivité.

Un décret viendra préciser les modalités d'application de cette annexe et notamment viendra définir les dépenses d'investissement à prendre en compte.



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

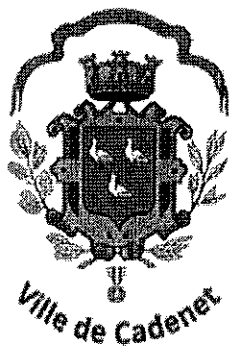
### III. Le contexte local d'élaboration du budget communal

#### A. Les engagements donnés et les provisions

##### 1. La dette

Etats des emprunts bancaires et échéances 2024								
Projet	Préteur	Année d'emprunt	Capital emprunté	Durée (ans)	Taux d'intérêt	Date de fin	Capital restant dû au 01/01	Echéances 2024
EXTENSION ET RENOVATION DU FOYER RURAL	CREDIT FONCIER	2009	2 000 000,00 €	25	4,53%	2 034	745 454,44 €	105 798,56 €
EXTENSION ET RENOVATION GROUPE SCOLAIRE	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	2010	1 000 000,00 €	15	3,78%	2 025	127 232,85 €	87 649,48 €
VOIRIE 2012	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	2013	200 000,00 €	15	4,79%	2 028	67 951,53 €	18 768,40 €
VOIRIE 2011 ET REFECTION AVENUE GAMBETTA	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	2013	700 000,00 €	15	4,56%	2 028	234 470,02 €	65 448,81 €
EMPRUNT NOUVELLE GENDARMERIE	CAISSE D'EPARGNE	2014	2 400 000,00 €	15	3,58%	2 029	944 068,28 €	209 567,49 €
TRAVAUX DE VOIRIE 2013	BANQUE POPULAIRE PROVENCALE	2014	300 000,00 €	15	3,70%	2 029	118 612,20 €	26 419,39 €
TRAVAUX RD118 /RD973 + TRAVAUX 943	CAISSE D'EPARGNE	2017	191 000,00 €	10	1,30%	2 027	59 924,74 €	20 399,36 €
EMPRUNT 2019 PLACE DU TAMBOUR	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	2020	600 000,00 €	20	0,84%	2 040	487 917,36 €	32 621,96 €
<b>Total</b>							<b>2 785 631,42 €</b>	<b>566 673,45 €</b>





## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

L'encours de la dette par emprunts s'élève à **2 785 631,42 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit **648,27 €** par habitant contre **773 €** pour les communes de la strate (au 31/12/2022)<sup>1</sup>.

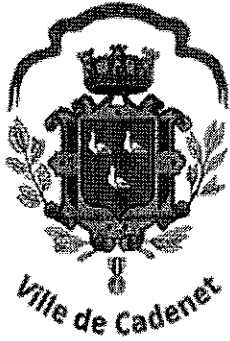
Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette				
Année	Intérêts	Capital	Annuité totale	Annuité /habitant
2013	186 192,23 €	332 312,10 €	518 504,33 €	124,97 €
2014	181 918,58 €	357 562,55 €	539 481,13 €	127,63 €
2015	167 731,27 €	357 309,28 €	525 040,55 €	123,48 €
2016	153 853,14 €	352 713,84 €	506 566,98 €	119,25 €
2017	213 146,99 €	518 196,87 €	731 343,86 €	171,92 €
2018	248 914,45 €	1 728 719,99 €	1 977 634,44 €	NC
2019	189 421,57 €	1 773 321,44	1 962 743,01 €	NC
2020	158 544,63 €	468 379,22 €	627 523,85 €	147,10 €
2021	142 438,12 €	434 162,44 €	576 600,56 €	135,07 €
2022	126 492,11 €	446 768,14 €	573 260,25 €	134,00 €
2023	110 068,63 €	459 851,33 €	569 919,96 €	132,63 €
2024	93 242,83 €	473 430,62 €	566 673,45 €	131,88 €
2025	75 920,91 €	443 493,53 €	519 414,44 €	
2026	60 681,36 €	411 568,31 €	472 249,67 €	

La charge des emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2024 représente **131,88 € par habitant**.

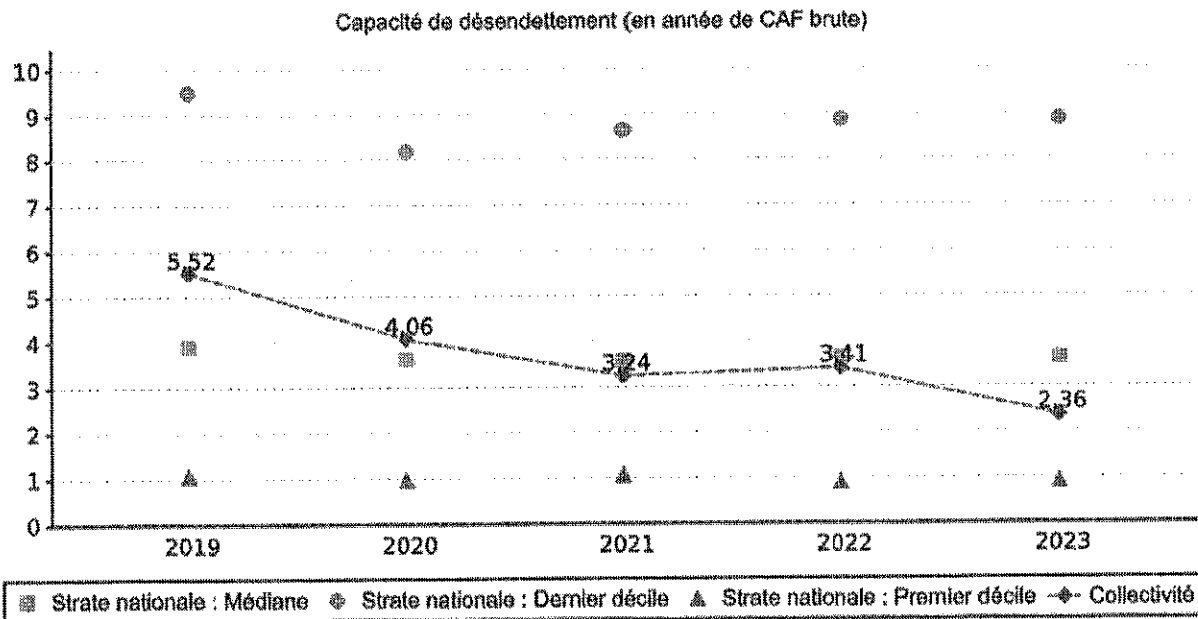
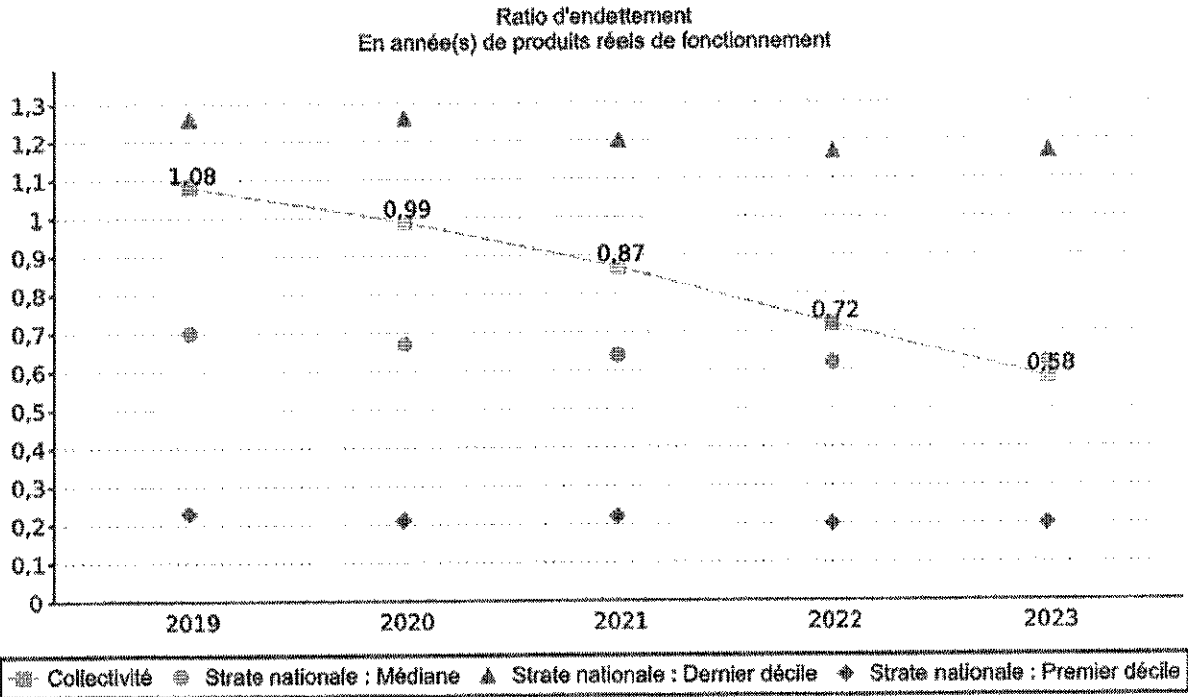
La charge de la dette est en baisse constante depuis 2020, date du dernier emprunt contracté pour le programme de rénovation de la place du Tambour d'Arcole.

Plusieurs ratios permettent d'apprécier l'importance de l'endettement dans les finances de la commune et la soutenabilité de la dette.

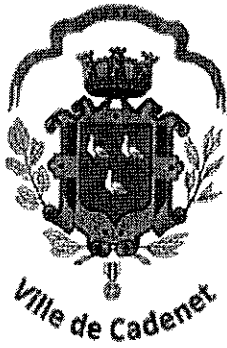
<sup>1</sup> Population retenue pour Cadenet 4 297 habitants



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024



**Le ratio d'endettement** mesure le nombre d'année de produits de fonctionnement qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette. Il faudrait un peu plus de 6 mois de recettes de fonctionnement à Cadenet pour solder son en-cours de dette. Il fallait plus d'une année fin 2019.



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

La capacité de désendettement en année de capacité d'autofinancement brute permet de dire que si la commune souhaitait rembourser toutes ses dettes, elle devrait mobiliser son autofinancement pendant 2,36 années.

***On constate que la santé financière de la Commune s'est améliorée et rejoint la médiane des collectivités de même strate.***

### 2. Les garanties d'emprunts

La commune peut accorder sa **caution** à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

Sur le principe, la collectivité garante ***s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.***

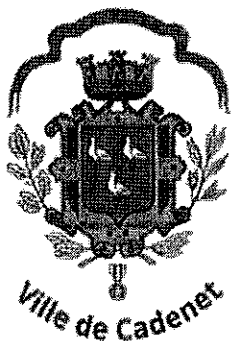
L'octroi de ces garanties est strictement encadré :

- Une collectivité ou établissement ***ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.***
- Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ***ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti.***
- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt ***est fixée à 50% sauf pour certains projets d'aménagement.***
- Un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités, sauf pour les organismes d'intérêt général.

Les garanties d'emprunts sont enregistrées par la Banque des territoires, qui adresse chaque année un état à la commune. Ces engagements sont dits « hors bilan » et figurent en annexe des documents budgétaires.

A ce jour, la commune de Cadenet a accordé des garanties d'emprunt toujours en cours à :

- **L'EHPAD André Estienne, pour un encours de 102 290,80 €**
- **Le bailleurs social Grand Delta Habitat, pour un encours de 372 919,76 €**  
*En effet, suite à des opérations d'absorption, ce bailleur a récupéré les engagements financiers de VALLIS Habitat, lui-même issue du regroupement de l'OPH et de MISTRAL Habitat.*



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### 3. Les provisions

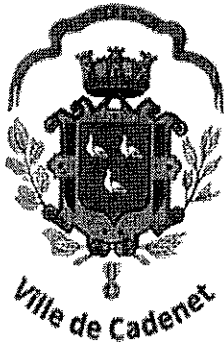
En vertu du principe de prudence, la collectivité est amenée à effectuer des provisions afin de tenir compte des risques financiers liés au recouvrement (créances douteuses), ou aux litiges en cours.

Une provision est ajustée annuellement au titre des créances douteuses. En 2023, cette provision était de 1 500 €.

La Commune a par ailleurs effectué une provision suite au contentieux qui l'oppose au SMAVD dans le cadre de l'ancien contrat de concession relatif à l'exploitation du camping de Cadenet.

A l'origine, une provision de 698 706,04 € avait été réalisée, mais suite aux différentes instances devant lesquelles la commune a eu gain de cause, le titre de recette émis avait été annulé.

L'instance actuellement en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse fait état d'un risque financier qui s'élève à **371 187,87 €**. La provision avait donc été diminuée en 2023 en conséquence. **Elle devra être toutefois être maintenue au regard de l'état du dossier.**



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

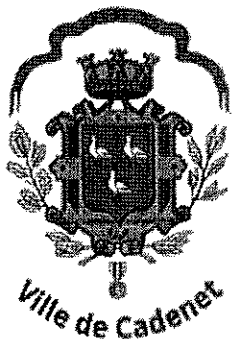
## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### B. Réalisation budgétaire 2023

De manière générale, les différences entre la prévision et la réalisation s'expliquent par des **prévisions prudentes** en dépenses et en recettes, une réalisation 2023 sans imprévus majeurs, et des projets engagés dont la réalisation financière se fera en 2024.

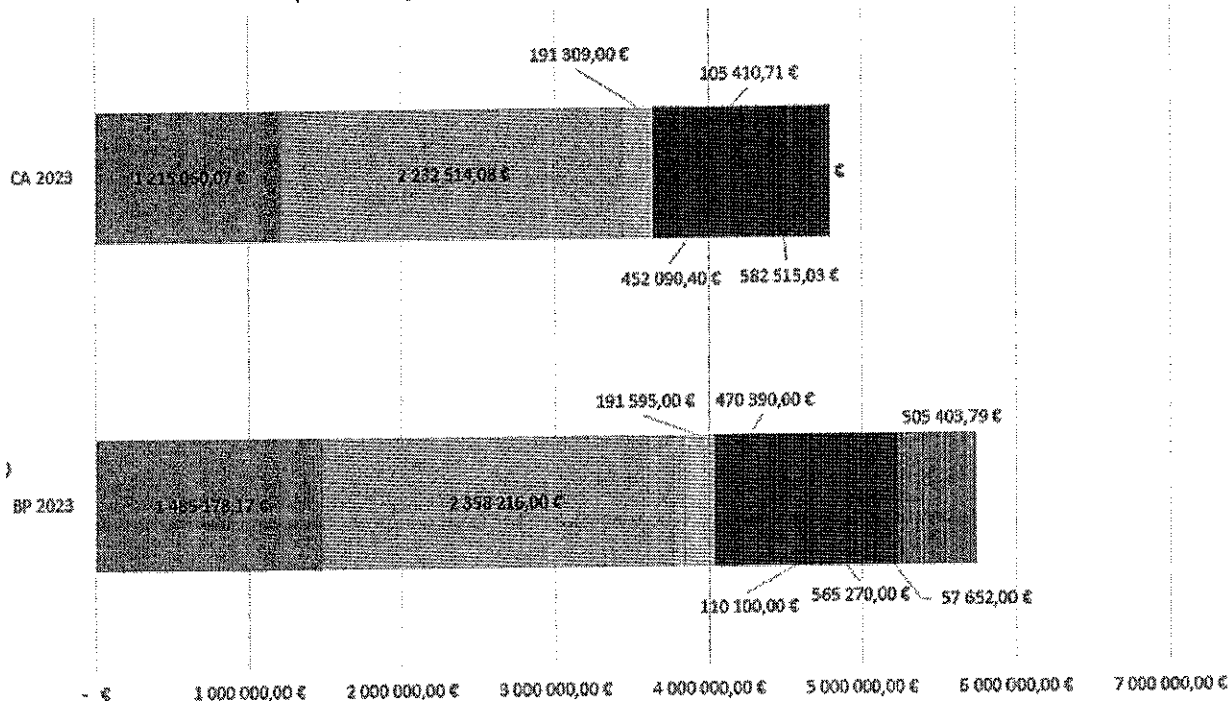
#### 1. En Section de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	CA 2023
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 745 304,96 €</b>	<b>4 780 773,78 €</b>
011 - Charges à caractère général	1 485 178,17 €	1 215 060,07 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 358 216,00 €	2 232 514,08 €
014 - Atténuations de produits	191 595,00 €	191 309,00 €
022 - Dépenses imprévues	57 652,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	505 403,79 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	565 270,00 €	582 515,03 €
65 - Autres charges de gestion courante	470 390,00 €	452 090,40 €
66 - Charges financières	110 100,00 €	105 410,71 €
67 - Charges spécifiques	- €	374,49 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>5 745 304,96 €</b>	<b>6 136 579,14 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	242 880,79 €	242 880,79 €
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €	10 178,64 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 306,00 €	66 944,50 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	303 390,00 €	314 905,22 €
73 - Impôts et taxes	1 142 970,00 €	1 288 793,47 €
731 - Fiscalité locale	2 341 000,00 €	2 360 489,11 €
74 - Dotations et participations	928 270,00 €	1 078 131,15 €
75 - Autres produits de gestion courante	386 970,00 €	423 591,64 €
76 - Produits financiers	- €	5,70 €
77 - Produits spécifiques	- €	23 140,75 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	327 518,17 €	327 518,17 €
<b>Résultat net prévisionnel</b>		<b>1 112 924,57 €</b>
<b>Résultat cumulé prévisionnel</b>	<b>- €</b>	<b>1 355 805,36 €</b>



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

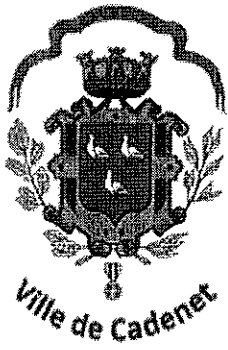
Comparatif BP/CA 2023 - Section de fonctionnement - Dépenses



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges spécifiques
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 68 - Dotations aux provisions et dépréciations
- 022 - Dépenses imprévues
- 023 - Virement à la section d'investissement

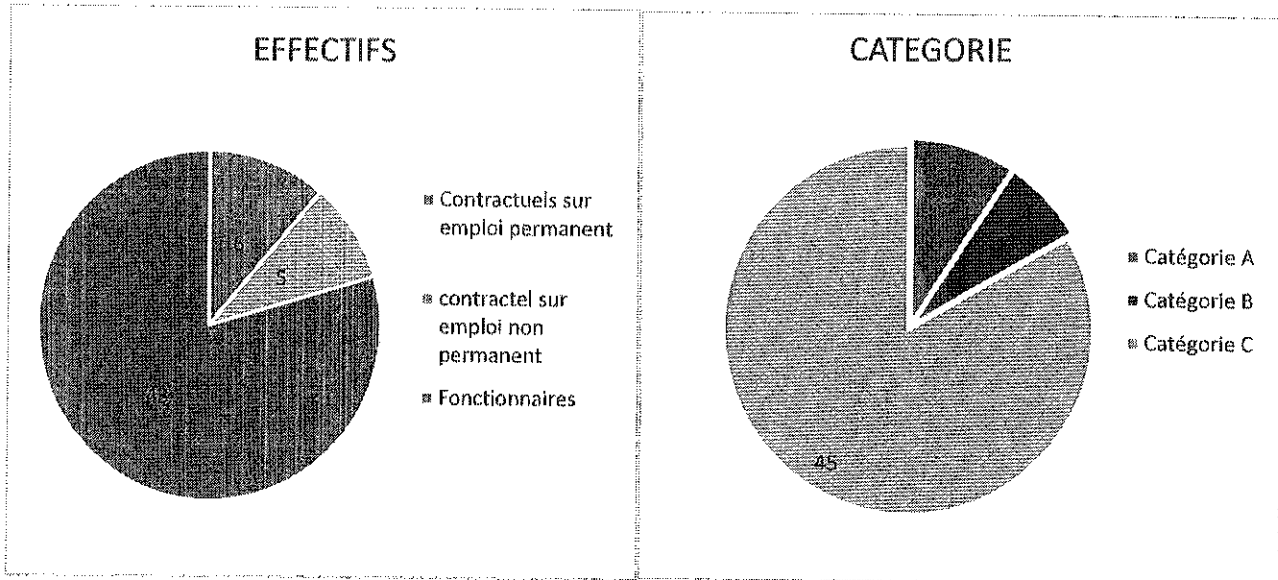
Les différences constatées entre la prévision et la réalisation de dépense de fonctionnement s'explique par :

- Au chapitre des charges générales, **une prévision prudente** compte tenu de l'inflation et notamment du coût prévisionnel des fluides. A ce titre, l'amortisseur électricité a joué son rôle.
- Au chapitre des **charges de personnel**, la prévision incluait la mise en place du centre aéré municipal, le départ en retraite et les éventuels tuilages, les augmentations annoncés des rémunérations des fonctionnaires.

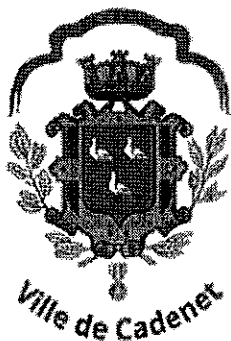


## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### ZOOM sur ... les effectifs communaux au 31/12/2023

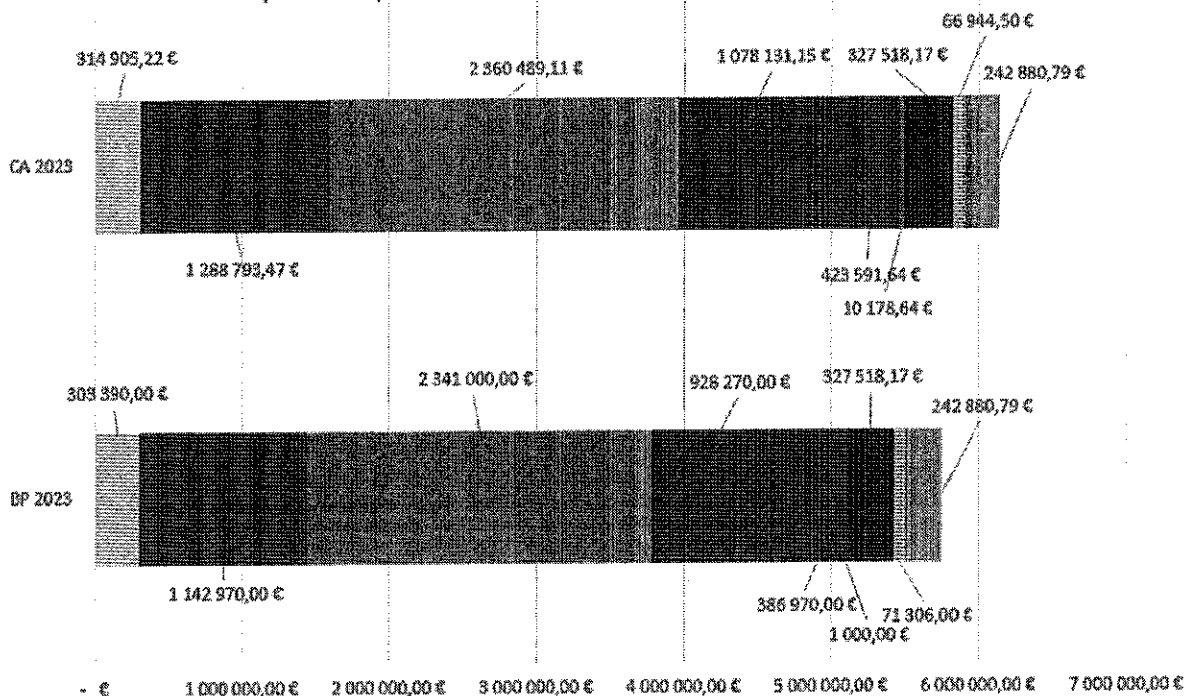


On compte 54 postes répartis tels que ci-dessus, avec 36 femmes et 19 hommes.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Comparatif BP/CA 2023 - Section de fonctionnement - Recettes

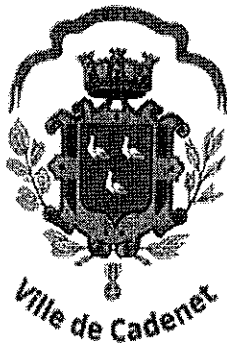


- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 013 - Atténuations de charges
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits spécifiques
- 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté

En recettes de fonctionnement, les différences de réalisation s'expliquent par :

- La reprise partielle de la provision effectuée dans le cadre du contentieux qui nous oppose au SMAVD, pour un montant de 327 518,17 €.
- Des produits issus des droits de mutation à titre onéreux plus importants que prévus (319 000 € réalisés au lieu de 200 000 € prévus).
- Des produits supplémentaires dans le cadre de l'adhésion au dispositif cantine à 1 € (+ 47 000 €).
- Des produits issus supplémentaires issus des dotations de l'état (dotation de solidarité rurale + 49 000 €).





Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

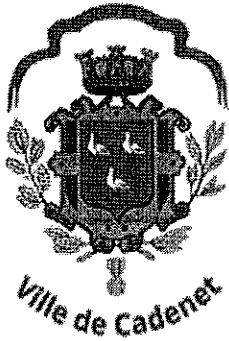
Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### 2. En section d'investissement

Opération	Prévu 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 175 410,39 €</b>	<b>1 152 495,03 €</b>	<b>1 488 171,00 €</b>
020 - Dépenses imprévues	24 596,79 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 306,00 €	66 944,50 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	41 665,00 €	25 245,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	489 900,00 €	489 851,33 €	- €
Dépenses liées à l'urbanisme	34 273,43 €	14 243,16 €	8 363,43 €
Op Façade	23 000,00 €	10 585,40 €	- €
Hors opé.	66,00 €	- €	- €
21 - CIMETIERE	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU	947 721,60 €	28 271,95 €	643 629,06 €
28 - ECOLE PRIMAIRE	11 636,00 €	6 745,00 €	- €
42 - ECOLE MATERNELLE	3 362,96 €	3 022,31 €	- €
43 - ACQUISITION VEHICULES	189 321,06 €	116 721,07 €	72 591,60 €
50 - COURTS DE TENNIS	13 200,00 €	10 211,06 €	- €
53 - AMENAGEMENT URBAIN	20 620,00 €	11 086,80 €	- €
61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS	8 560,00 €	1 345,44 €	- €
63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET	1 600,00 €	285,00 €	- €
64 - AMENAGEMENT CHEMIN DE VERMILLERES (PVR)	184 477,33 €	181 954,17 €	- €
67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX	2 280,00 €	- €	2 280,00 €
69 - GARAGE MUNICIPAL	41 000,00 €	- €	40 600,01 €
71 - AQUISITION DE MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	11 990,00 €	9 605,90 €	1 804,86 €
72 - ACQUISITION DE MATERIELS POLICE	10 712,92 €	9 372,84 €	1 777,60 €
73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES	32 000,00 €	20 205,02 €	3 000,00 €
74 - AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA LIBERTE	820,80 €	820,80 €	- €
76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE	27 543,26 €	- €	203,21 €
81 - ACQUISITION DE TERRAINS	37 298,00 €	2 889,60 €	- €
82 - RENOVATION DU PATRIMOINE	98 801,40 €	23 024,40 €	58 852,00 €
85 - AMENAGEMENTS EN VUE DE L'URBANISATION	23 346,00 €	11 582,40 €	- €
87 - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU LOCAL EX-CAISSE D'EPARGNE	163 000,00 €	- €	163 000,00 €
88 - PROJET OSIER	66 360,00 €	- €	66 360,00 €
99993 - BATIMENTS COMMUNAUX	100 945,04 €	53 720,23 €	47 143,63 €
99994 - VOIRIE COMMUNALE	484 006,80 €	44 761,65 €	378 565,60 €



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

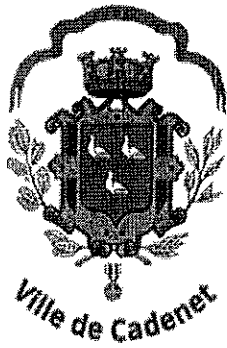
Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Opération	Prévu 2023	Réalisé 2023	Restes à réaliser
<b>Total des recettes</b>	<b>3 175 410,39 €</b>	<b>2 063 576,59 €</b>	<b>414 881,00 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 981,07 €	118 981,07 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	505 403,79 €	- €	- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	18 000,00 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	565 270,00 €	582 515,03 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	41 665,00 €	25 245,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	882 492,43 €	913 628,89 €	- €
13 - Subventions d'investissement	1 866,00 €	3 403,26 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
24002 - AMENAGEMENT DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS	- €	- €	- €
27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU	346 701,60 €	- €	346 701,00 €
28 - ECOLE PRIMAIRE	- €	- €	- €
42 - ECOLE MATERNELLE	16 057,00 €	16 057,00 €	- €
43 - ACQUISITION VEHICULES	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS	- €	- €	- €
63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET	10 149,00 €	10 149,00 €	- €
64 - AMENAGEMENT CHEMIN DE VERMILLERES (PVR)	101 475,00 €	94 425,00 €	- €
67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX	10 390,00 €	10 392,84 €	- €
70 - RESTAURATION DE MEDAILLONS	- €	- €	- €
73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES	- €	- €	- €
74 - AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA LIBERTE	- €	- €	- €
76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE	339 056,00 €	139 056,00 €	- €
78 - AMENAGEMENT D'UN SKATE PARC	- €	- €	- €
82 - RENOVATION DU PATRIMOINE	- €	- €	- €
83 - RENOVATION DU CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS	- €	- €	- €
86 - ACQUISITION D'UN LOCAL A LA GLANEUSE	- €	- €	- €
88 - PROJET OSIER	33 180,00 €	- €	33 180,00 €
99993 - BATIMENTS COMMUNAUX	149 723,50 €	149 723,50 €	- €
99994 - VOIRIE COMMUNALE	- €	- €	- €
<b>Solde net</b>		<b>792 100,49 €</b>	
<b>Solde cumulé</b>		<b>911 081,56 €</b>	
<b>Solde corrigé des restes à réaliser</b>		<b>162 208,44 €</b>	



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



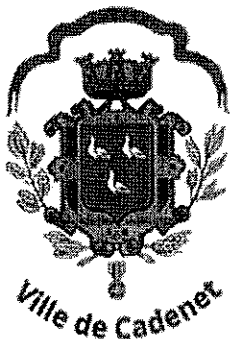
ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Les deux graphiques relatifs aux dépenses et aux recettes d'investissement en pages suivantes montrent :

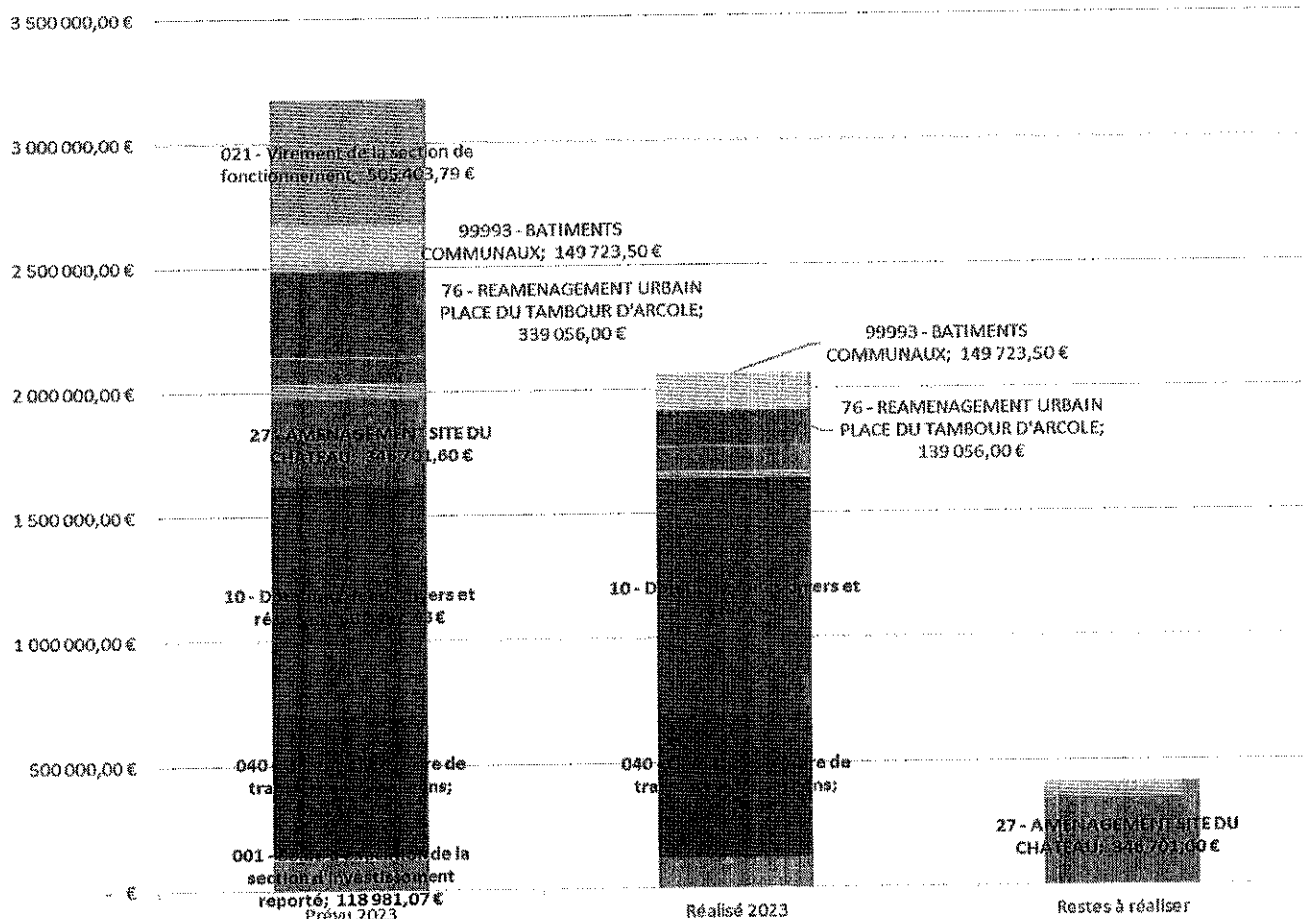
- En dépense, **une réalisation faible qui s'explique par de nombreux projets engagés** qui se retrouvent dans les restes à réaliser. En comptant les restes à réaliser, le taux de réalisation **passé de 36 % à plus de 83 %**. On compte principalement les projets en cours suivants :
  - o Aménagement et sécurisation du château tranche 1 avec un reste à réaliser de 643 000 €
  - o Travaux de voirie communale pour des restes à réaliser de 378 000 €.
- En recettes une réalisation à presque 65 % qui passe à 78 % si l'on compte les restes à réaliser.

Il faut noter que certaines recettes n'ont pas été reprises dans les restes à réaliser car nous étions en attente de notification de subventions pour le projet du Château, qui sont depuis arrivées (154 000 euros).

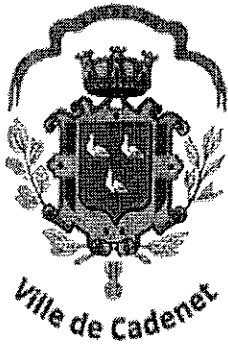


## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Comparatif BP/CA 2023 - Section d'investissement - Recettes

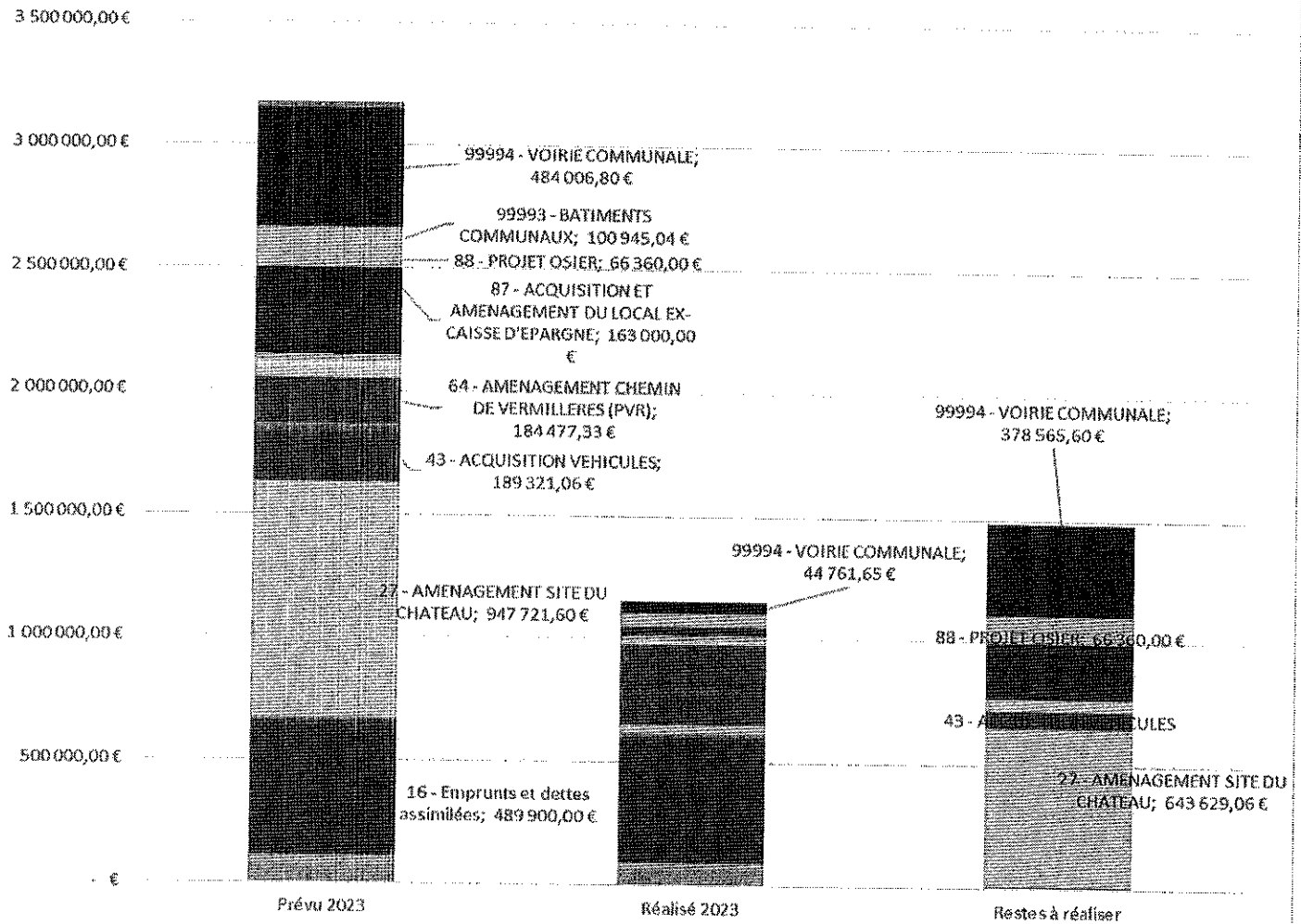


- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 024 - Produits des cessions d'immobilisations
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 041 - Opérations patrimoniales
- 13 - Subventions d'investissement
- 27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU
- 42 - ECOLE MATERNELLE
- 43 - ACQUISITION VEHICULES
- 63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET
- 64 - AMENAGEMENT CHEMIN DE VERMILLERES (PVR)
- 67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX
- 76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE

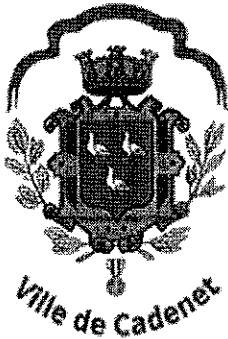


## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Comparatif BP/CA 2023 - Section d'investissement - Dépenses



- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</li> <li>■ 10 - Dotations, fonds divers et réserves</li> <li>■ Urbanisme</li> <li>■ 21 - CIMETIERE</li> <li>■ 27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU</li> <li>■ 32 - STADE</li> <li>■ 43 - ACQUISITION VEHICULES</li> <li>■ 53 - AMENAGEMENT URBAIN</li> <li>■ 63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET</li> <li>■ 67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX</li> <li>■ 71 - AQUISION DE MATERIELS SERVICES TECHNIQUES</li> <li>■ 73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES</li> <li>■ 76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE</li> <li>■ 82 - RENOVATION DU PATRIMOINE</li> <li>■ 86 - ACQUISITION D'UN LOCAL A LA GLANEUSE</li> <li>■ 88 - PROJET OSIER</li> <li>■ 99994 - VOIRIE COMMUNALE</li> <li>■ 020 - Dépenses imprévues</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 041 - Opérations patrimoniales</li> <li>■ 16 - Emprunts et dettes assimilées</li> <li>■ Op Façade</li> <li>■ 26 - MISE EN PLACE SIGNALETIQUE</li> <li>■ 28 - ECOLE PRIMAIRE</li> <li>■ 42 - ECOLE MATERNELLE</li> <li>■ 50 - COURTS DE TENNIS</li> <li>■ 61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS</li> <li>■ 64 - AMENAGEMENT CHEMIN DE VERMILLERES (PVR)</li> <li>■ 69 - GARAGE MUNICIPAL</li> <li>■ 72 - ACQUISITION DE MATERIELS POLICE</li> <li>■ 74 - AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA LIBERTE</li> <li>■ 81 - ACQUISITION DE TERRAINS</li> <li>■ 85 - AMENAGEMENTS EN VUE DE L'URBANISATION</li> <li>■ 87 - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU LOCAL EX-CAISSE D'EPARGNE</li> <li>■ 99993 - BATIMENTS COMMUNAUX</li> <li>■ 99995 - FOYER RURAL</li> </ul> |
|---|---|

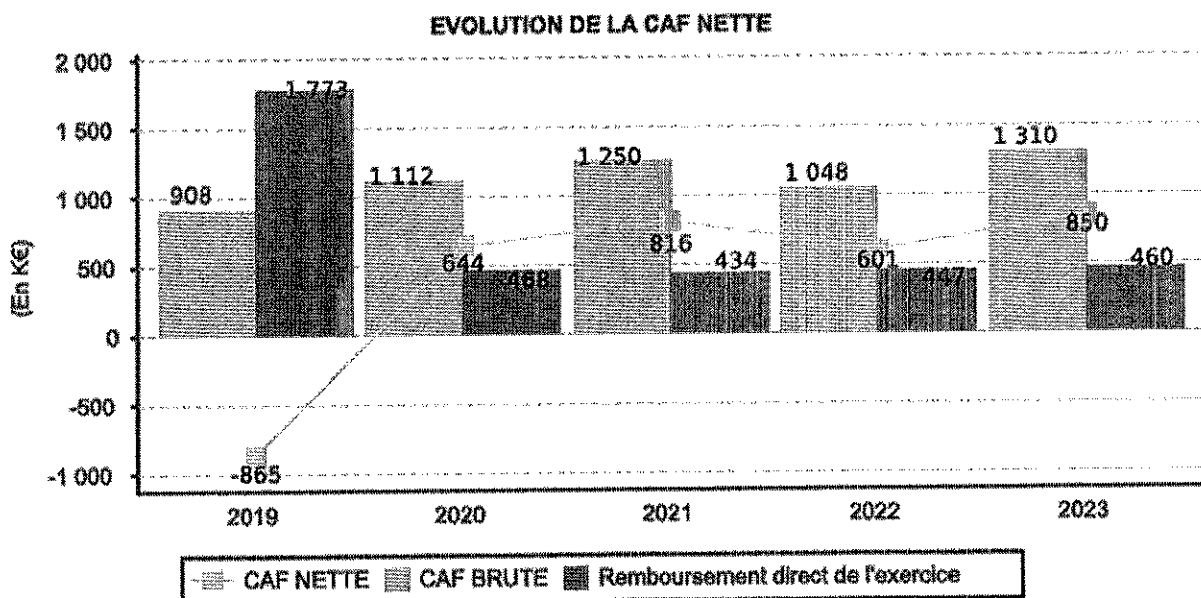


## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### C. La capacité de financement des projets

#### 1. Indicateurs de bonne santé financière

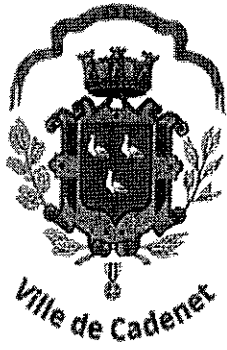
L'analyse financière des comptes de la Commune montre une bonne santé financière.



La **capacité d'autofinancement nette** (CAF nette) représente l'**excédent** résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le **reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement**. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la **capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.**

En 2023, la commune de Cadenet dégage une capacité d'autofinancement nette de **850 000 euros**.

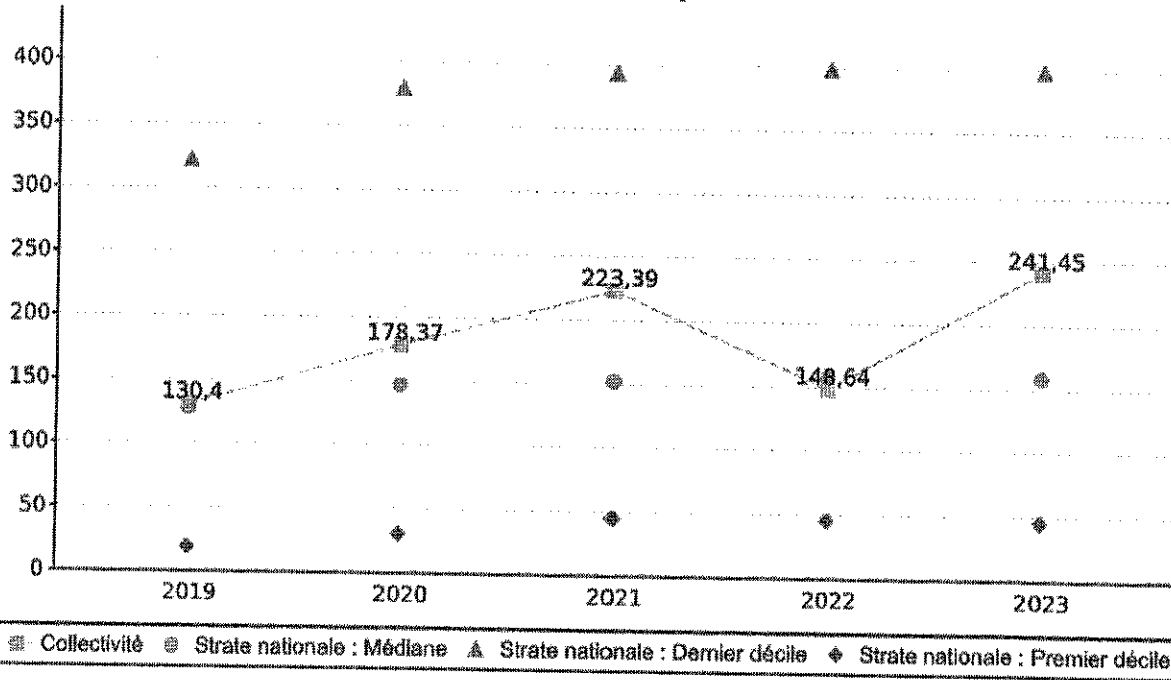
Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre les encaissements des recettes et le paiement des dépenses. A ce jour, la commune peut **financer son cycle d'exploitation pendant 241 jours dans l'attente de recettes.**



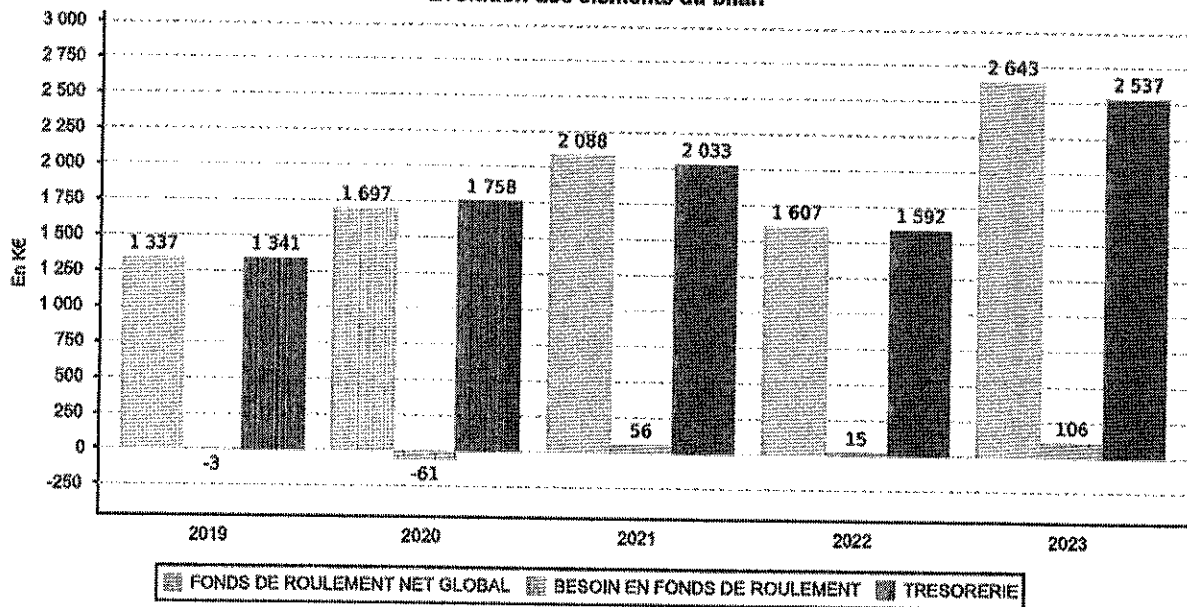
Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
 Reçu en préfecture le 10/04/2024  
 Publié le  
 ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

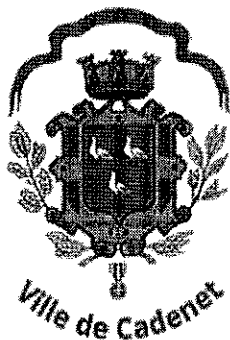
## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

FDR en nombre jour de charges réelles



Evolution des éléments du bilan





## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### 2. Le résultat prévisionnel 2023 et l'affectation du résultat

Au regard de l'exécution financière de l'année,

- En investissement, la commune va dégager un **besoin de financement de 162 208,44 €** correspondant :
  - o Au **solde de la section d'investissement de 911 081,56 €** soit
    - 792 100,49 € selon l'exécution de l'année 2023
    - Et 118 981,07 € reporté de 2022.
  - o Corrigé des **restes à réaliser** dont le solde est **déficitaire de 1 073 290 €** soit
    - 1 488 171 € en dépenses
    - 414 881 € en recettes

Ce besoin de financement est le **montant minimal à affecter en section d'investissement**.

- En fonctionnement, la commune va dégager un **résultat excédentaire de 1 355 805,36 €** correspondant :
  - o A l'excédent de fonctionnement de l'exercice de **1 112 924,57 €**
  - o Augmenté du solde reporté de 2022 soit **242 880,79 €**

Il restera donc un **montant de 1 193 596,92 € à affecter librement pour le budget l'exercice 2024**.

### 3. Les amortissements

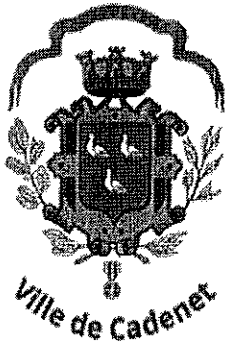
Le mécanisme de l'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Il s'agit en fait d'une **épargne reconstituée** progressivement suite à l'achat d'un bien. Les amortissements constituent une dépense de fonctionnement venant abonder les recettes d'investissement de l'exercice.


Le plan d'amortissement est déterminé par la Commune en fonction des dispositions réglementaires en vigueur. Ce plan d'amortissement a été revu dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les modifications principales sont :

- La modification du seuil de faible valeur en dessous duquel l'amortissement se fait sur un seul exercice, porté à **1000 € TTC**.
- L'application de la **règle du prorata temporis** pour les immobilisations mises en service en cours d'exercice. Cela nécessitera une décision modificative en cours d'exercice, vu la difficulté à planifier précisément les date de livraisons des biens et projets amortissables.



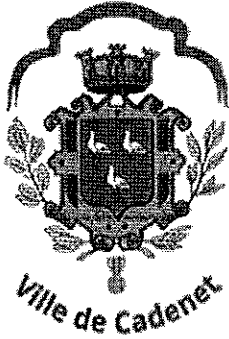


Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le   
ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

A ce jour, le montant des amortissements des biens acquis antérieurement à l'exercice 2024 **sont de 491 669,57 €.**

Par ailleurs, pour les biens amortis qui ont fait l'objet d'un financement partiel par subvention, les subventions font l'objet d'une reprise sur amortissement qui constitue une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement et viennent donc diminuer le montant ci-dessus. Le montant prévisionnel des reprises s'élève à 35 557,07 €.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### IV. Les objectifs et projets pour l'exercice 2024

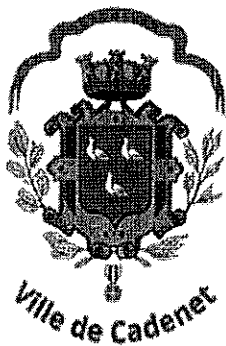
#### A. Les objectifs et projets définis pour l'exercice 2024

Il faut préciser dans un premier temps les **projets intercommunaux de COTELUB** :

- Fin des travaux du plateau sportif pour les collégiens et les associations communales qui l'utilisent subsidiairement.
- Requalification de la zone artisanale en harmonisant les règlements.
- Finalisation sur l'ensemble du territoire des pistes cyclables pour relier les Communes entre elles.
- Participation de la Commune au Plan Air Energie Territorial (PCAET) et plus globalement à la politique environnementale sur le territoire.
- Poursuite de la mise en place de composteurs individuels et collectifs sur l'ensemble du territoire.
- Suite à l'achat du musée de vannerie par COTELUB sur proposition du Maire et de Marc Jaubert, réouverture du musée au plus tôt et études sur le devenir de la structure.
- Etude de chantier relatif aux digues en Durance par le SMAVD Travaux prévus en 2026.
- Création de la police de l'environnement.
- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'habitat (OPAH).

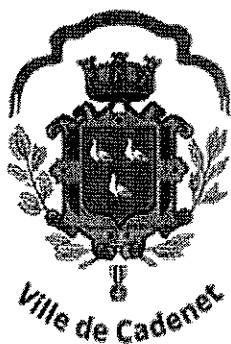
Pour 2024, les objectifs et projets de la Commune sont les suivants :

Thématiques	Sous-Thème / Objectifs	Mesures
Vie économique, Agriculture, cadre de vie	Soutenir notre agriculture et notre forêt	Travaux sur un projet commun et global pour le bien vivre ensemble des chasseurs, des agriculteurs et des promeneurs. Suivi des obligations légales de débroussaillage.
	Equiper le Comité Communal des Feux de Forets	Finalisation l'acquisition d'un nouveau véhicule
	Entretien des Iscles	Rénovation du réseau d'irrigation des Iscles et projet de rénovation des cabanons
		Projet de mise en location des terres communales pour les porteurs de projets
	Acquisitions foncières	Procéder à l'acquisition de terres en vue de sécuriser les sites et de futurs projets communaux
	Développement économique du commerce de proximité	Poursuivre l'accompagner l'installation de nouveaux commerces en collaboration avec la nouvelle association du Groupement des Commerçants



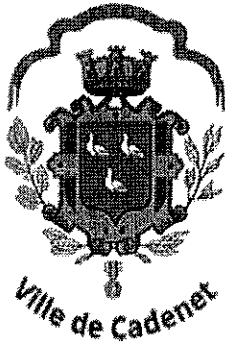
## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Thématiques	Sous-Thème / Objectifs	Mesures
Vie économique, Agriculture, cadre de vie	Développement durable	Poursuite des études thermiques pour tous les bâtiments communaux afin d'envisager des travaux d'amélioration énergétique. AMO pour la rénovation énergétique de l'Ecole Primaire
		Poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires par des LEDS moins énergivores
		Actions avec l'association Zéro Déchets
		Participation au Plan Alimentaire Territorial en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon
		Concertation sur les zones potentielles de développement des énergies renouvelables sur la Commune
		Concertation avec l'association Terre Abeilles dont achat de pièces pour les frelons asiatiques
Patrimoine	Poursuivre l'aménagement et la sécurisation du site du château	Réalisation des travaux de la tranche 1 sur le fronton rocheux. Préparation et mise en œuvre de la tranche 2 autour de la plateforme médiévale ; Mise en place d'une collecte avec la Fondation du Patrimoine
	Mettre en place le parcours de l'Osier	Effectuer les travaux pour la mise en œuvre du parcours de l'osier
	Sauvegarder l'Eglise et le Presbytère	Travaux d'urgence dans le Presbytère ; Travaux de réfection du tableau Saint Jean et Saint Luc, du vitrail et du mur attenant suite au don de 50 000 e
Foncier	Mener à son terme les travaux de régularisations foncières	Finalisation des opérations à mener suite à l'acte de réquisition et répartition des parcelles entre COTELUB, le Département, et la Commune.
Projets d'aménagements sur la Commune	Développer les espaces sportifs et de loisirs	Mise en place d'un parc urbain et d'un city stade derrière le Collège pour la population et en partenariat avec les associations et les établissements scolaires
	Sécuriser les espaces publics	Poursuivre la mise en place de la vidéoprotection
	Rénover les espaces publics du centre bourg	Finalisation les travaux de rénovation de l'avenue du 8 mai et poursuivre par la rénovation des secteurs Danton / Carnot / place de l'Horloge



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Thématiques	Sous-Thème / Objectifs	Mesures
	Ilot Vivet	Travaux pour l'installation de l'épicerie solidaire et des caves et rénovation de la cour
	Créer des places de stationnement	Création d'un nouveau parking sur le haut de Cadenet
	Créer un nouveau Centre Technique Municipal	Acquisition de terrain et étude pour la création de nouveaux bâtiments communaux
	Voirie communale	
Réfection du chemin des Gardis		
Etude sur la priorisation des vélos en Centre-Ville		
Finalisation du projet de réorganisation de la voirie communale		
Fiscalité	Contenir la pression fiscale et la stabilité des taux d'imposition communaux	Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale en 2024.
Services à la population	Maintenir et développer les services à la population	Poursuite du développement de la maison du citoyen avec le projet d'acquisition et d'aménagement de l'ancienne Caisse d'Epargne.
		Maintien de l'activité diversifiée sur la médiathèque et au centre culturel
		Poursuivre le soutien aux écoles élémentaire et maternelle.
		Poursuite en année pleine des activités du centre aéré municipal
		Maintien du soutien aux associations et aux partenariats dans le cadre des festivités
		Continuité des animations tant culturelles que festives organisées par la commune
		Poursuite de la mise en œuvre de la cantine à 1€ en 2024 avec la même qualité de service en bio et en circuits courts.
		Soutien aux populations fragiles par le financement du CCAS. Projet d'implantation de l'Epicerie Solidaire dans l'Ilot Vivet rénové
Services à la population		Collaboration avec Grand Delta Habitat pour le rachat de logements vétustes afin de créer des logements sociaux



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

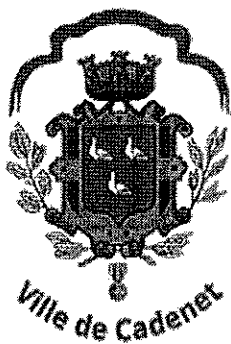
Publié le



ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Thématiques	Sous-Thème / Objectifs	Mesures
<b>Démocratie participative</b>	Plan de déplacement	Participation citoyenne jusqu'au 31/03/2023. Etudes des propositions des usagers et concertation en vue de prendre des mesures test
	Proximité des élus et des agents	Politique de proximité des élus et des agents vis-à-vis des usagers, rencontre au quotidien, disponibilité des élus, rencontre des nouveaux arrivants (dernière rencontre 2022)
	Concertations	Projet de concertation sur la végétalisation et les énergies renouvelables.
	Conseil Municipal des Jeunes	Poursuite et développement des activités avec le Conseil Municipal des Jeunes
<b>Conditions de travail des agents</b>	Améliorer la rémunération des agents	Augmentation, pour la deuxième fois consécutive, depuis le début du mandat, du montant du Régime indemnitaire



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

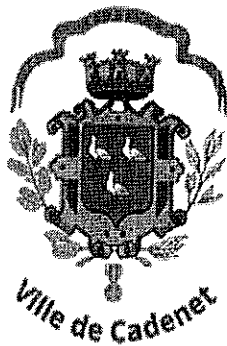
Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### B. Hypothèses budgétaires en section de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024 (Previs.)
<b>Dépenses</b>	<b>5 745 304,96 €</b>	<b>4 780 773,78 €</b>	<b>6 591 112,57 €</b>
011 - Charges à caractère général	1 485 178,17 €	1 215 060,07 €	1 485 130,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 358 216,00 €	2 232 514,08 €	2 314 711,00 €
014 - Atténuations de produits	191 595,00 €	191 309,00 €	191 595,00 €
022 - Dépenses imprévues	57 652,00 €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	505 403,79 €	- €	1 500 769,92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	565 270,00 €	582 515,03 €	500 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	470 390,00 €	452 090,40 €	501 663,82 €
66 - Charges financières	110 100,00 €	105 410,71 €	93 242,83 €
67 - Charges spécifiques	- €	374,49 €	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>5 745 304,96 €</b>	<b>6 136 579,14 €</b>	<b>6 591 112,57 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	242 880,79 €	242 880,79 €	1 193 596,92 €
013 - Atténuations de charges	1 000,00 €	10 178,64 €	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 306,00 €	66 944,50 €	68 557,07 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	303 390,00 €	314 905,22 €	336 400,00 €
73 - Impôts et taxes	1 142 970,00 €	1 288 793,47 €	1 142 978,64 €
731 - Fiscalité locale	2 341 000,00 €	2 360 489,11 €	2 411 000,00 €
74 - Dotations et participations	928 270,00 €	1 078 131,15 €	1 008 886,42 €
75 - Autres produits de gestion courante	386 970,00 €	423 591,64 €	428 693,52 €
76 - Produits financiers	- €	5,70 €	- €
77 - Produits spécifiques	- €	23 140,75 €	- €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	327 518,17 €	327 518,17 €	- €



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### 1. En recettes de fonctionnement

#### a) Fiscalité directe locale (chap. 731)

Les taux d'imposition communaux seront maintenus en 2024 comme suit :

Taxe	Taux d'imposition communal	Taux moyen de la strate
Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires	14,55 %	14,44 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34,41%	37,77 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	62,89 %	49,16 %

A ce jour aucune nouvelle exonération n'a été décidée. La progression du montant prévu pour les produits de la fiscalité locale résultera donc uniquement de la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'état à hauteur de 3,9 %.

#### b) Les dotations et les attributions de compensations et autres produits reversés (Chap. 74)

Au jour de la rédaction du rapport, nous n'avons pas reçus les notifications relatives aux montants de la dotation globale de fonctionnement et des attributions de compensations définitives suite aux réformes de la fiscalité directe locale.

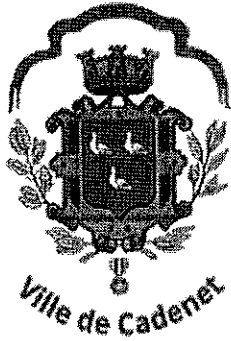
Compte tenu des éléments de la loi de finances nous avons maintenus les montants 2023.

Concernant les **droits de mutations à titres onéreux** reversés par le département, nous sommes également dans l'attente de la notification. Une prévision prudente à été faite à hauteur de 200 000 euros au regard du contexte actuel de l'immobilier, pour un montant de recettes de 200 000 euros.

#### c) Les produits des services (Chap. 70)

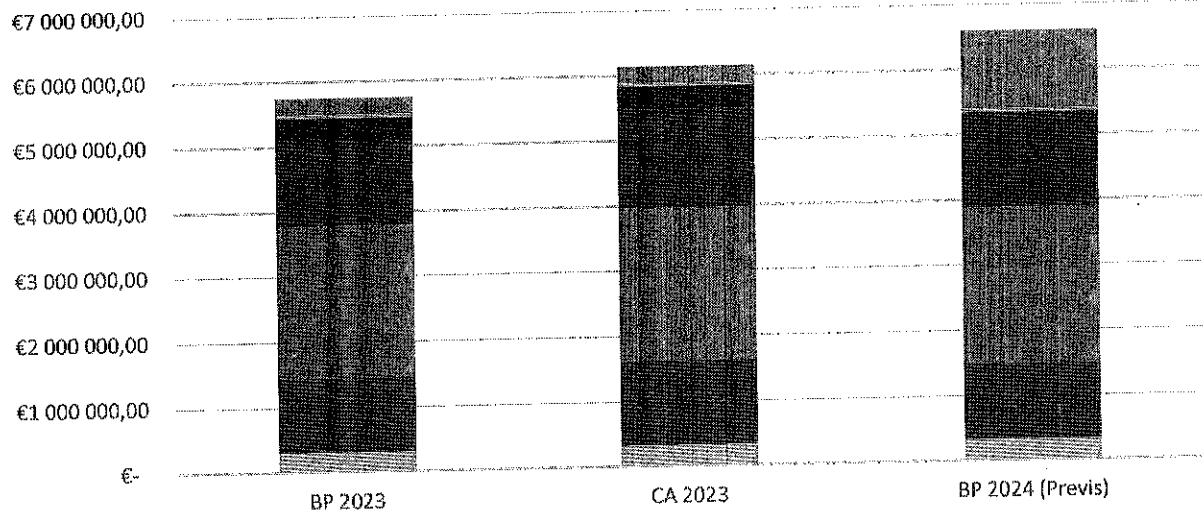
Les produits issus de l'activité des services ne connaissent pas de modification substantielle.

Il faut rappeler que **l'Atelier passerelle a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2024** à COTELUB puis à la SPL. Parallèlement la commune percevra les participations des familles et de la CAF dans le cadre de l'activité du centre aéré municipal.



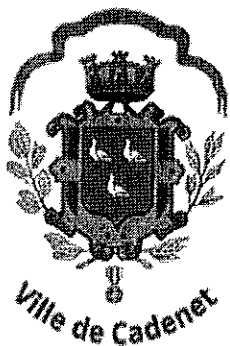
## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Prévisions de recettes de fonctionnement 2024



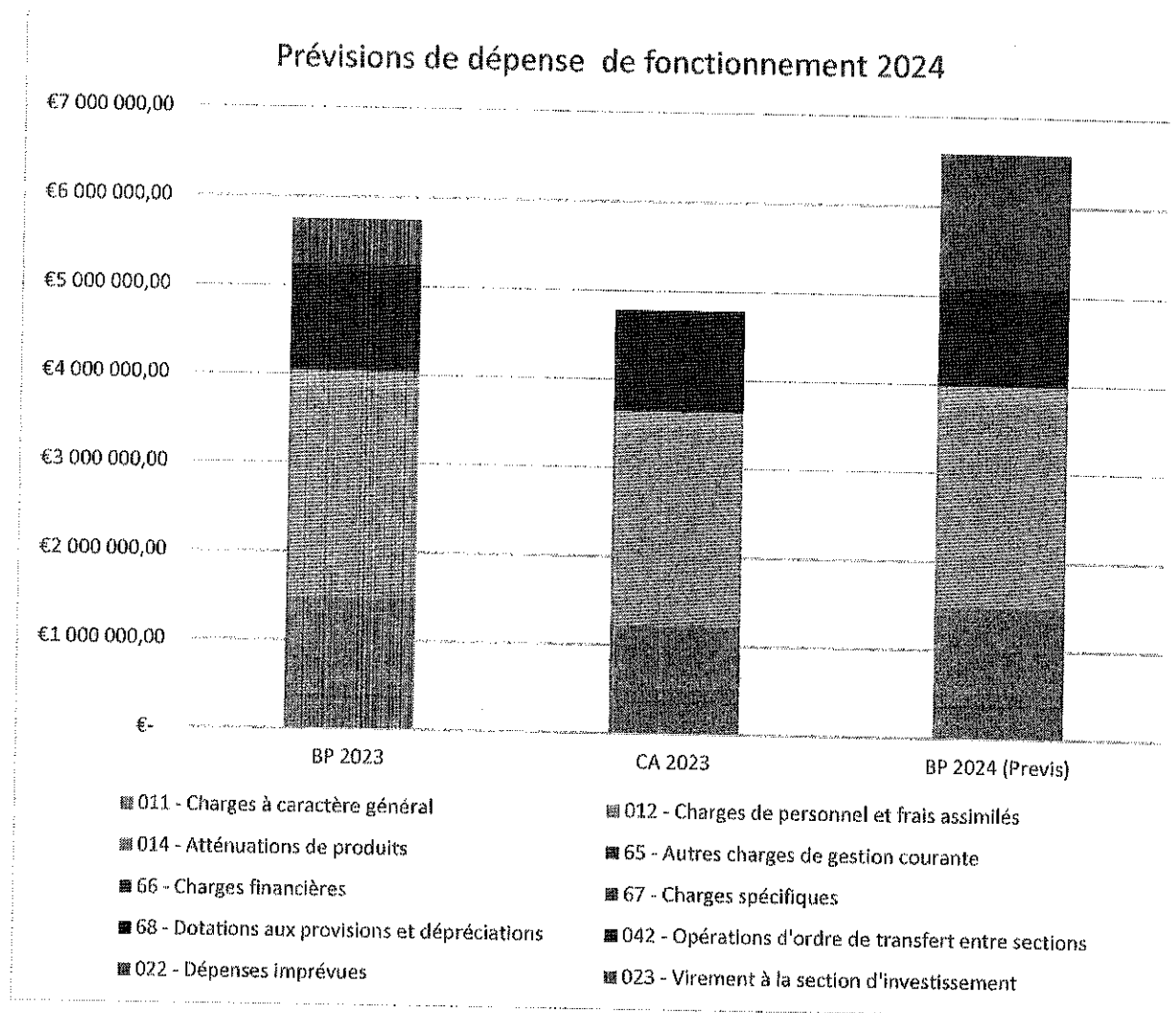
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
- 76 - Produits financiers
- 74 - Dotations et participations
- 73 - Impôts et taxes
- 013 - Atténuations de charges
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 77 - Produits spécifiques
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 731 - Fiscalité locale
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses





## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### 2. En dépenses de fonctionnement

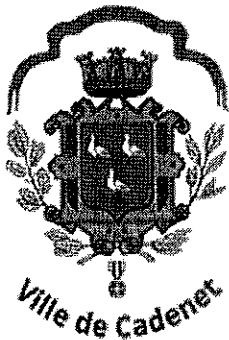


Le budget en section de fonctionnement a été réalisé de manière à permettre de couvrir les charges générales de fonctionnement des services de la collectivité. Il n'y a pas de modification substantielle de la structure des dépenses.

- Au chapitre 011, Les charges relatives aux fluides doivent être évaluées avec prudence en raison de la modification des règles de l'amortisseur électricité et de l'augmentation de l'accise (TSCE) qui a réaugmenté suite à la baisse des tarifs de marché.

Au chapitre 012, **la masse salariale est stable** malgré :

- L'augmentation de 5 points de l'ensemble des agents au 1<sup>er</sup> janvier par décision gouvernementale



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

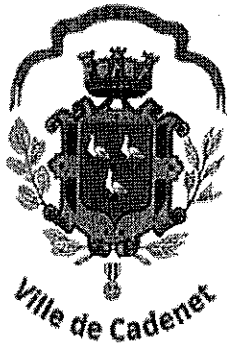
- L'augmentation du régime indemnitaire des agents de la collectivité
- Le remplacement des départs en retraite
- La prise en compte des charges de personnel liées au centre aéré sur une année
- La prise en compte des avancements de grade et promotion interne
- Les emplois saisonniers
- La prise en charge de l'archivage de la commune
- Le recrutement potentiel d'un agent administratif.

Par ailleurs, il faut noter que le poste relatif à l'atelier passerelle a été transféré. La commune bénéficie par ailleurs suite à des départs en retraite de l'effet inverse du glissement vieillesse technicité (augmentation de la masse salariale due à l'ancienneté et la montée en compétence des ressources internes).

Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), il faut noter l'effort fait concernant la subvention au CCAS (+18 000 euros) suite à l'arrivée de la nouvelle directrice.

On note une baisse des charges d'intérêt du fait de l'absence de nouveaux emprunts depuis fin 2019. En parallèle, le montant du capital remboursé progresse en charge d'investissement.

Il faut noter qu'avec la mise en place de nomenclature M57, des bascules de crédits entre imputations ont eu lieu pour correspondre à l'instruction budgétaire.



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

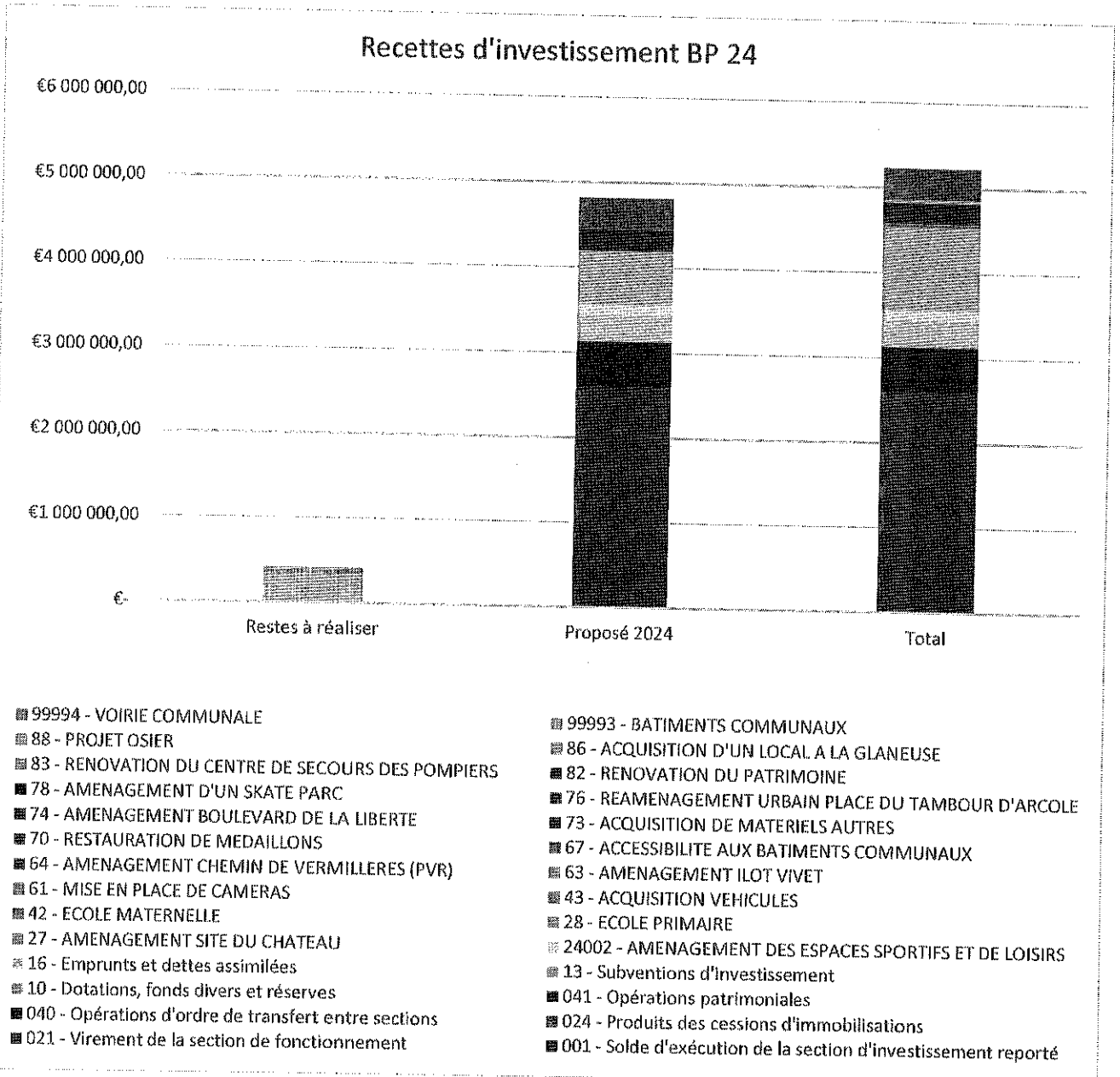
Publié le

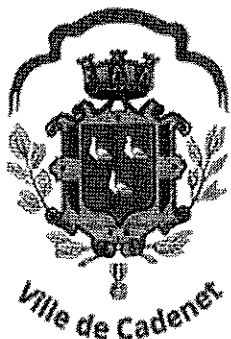
ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### C. Les hypothèses budgétaires en section d'investissement

#### 1. En recettes d'investissement

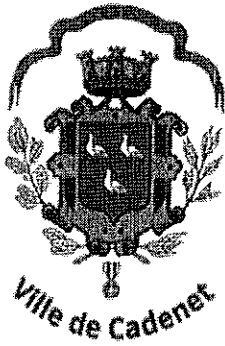




Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
 Reçu en préfecture le 10/04/2024  
 Publié le  
 ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Opération	Restes à réaliser	Proposé 2024	Total
<b>Total des recettes</b>	<b>414 881,00 €</b>	<b>4 815 929,09 €</b>	<b>5 230 810,09 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	911 081,56 €	911 081,56 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	1 500 769,92 €	1 500 769,92 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	196 450,00 €	196 450,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	316 157,01 €	316 157,01 €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
24002 - AMENAGEMENT DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS	- €	122 986,00 €	122 986,00 €
27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU	346 701,00 €	621 894,80 €	968 595,80 €
28 - ECOLE PRIMAIRE	- €	3 560,00 €	3 560,00 €
42 - ECOLE MATERNELLE	- €	- €	- €
43 - ACQUISITION VEHICULES	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS	- €	3 580,00 €	3 580,00 €
63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET	- €	- €	- €
64 - AMENAGEMENT CHEMIN DE VERMILLERES (PVR)	- €	- €	- €
67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX	- €	- €	- €
70 - RESTAURATION DE MEDAILLONS	- €	- €	- €
73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES	- €	- €	- €
74 - AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA LIBERTE	- €	- €	- €
76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
78 - AMENAGEMENT D'UN SKATE PARC	- €	- €	- €
82 - RENOVATION DU PATRIMOINE	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
83 - RENOVATION DU CENTRE DE SECOURS DES POMPIERS	- €	- €	- €
86 - ACQUISITION D'UN LOCAL A LA GLANEUSE	- €	- €	- €
88 - PROJET OSIER	33 180,00 €	- €	33 180,00 €
99993 - BATIMENTS COMMUNAUX	- €	7 525,00 €	7 525,00 €
99994 - VOIRIE COMMUNALE	- €	361 924,80 €	361 924,80 €



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### a) Les opérations d'ordre

Virements entre la section de fonctionnement et la section d'investissement

Outre les produits des amortissements évoqués plus haut et l'affectation du résultat pour équilibrer la section d'investissement, la section d'investissement sera abondée d'une **affectation libre** correspondant à un **prélèvement sur la section de fonctionnement de 1 500 769,92 €** (soit 1 193 596,92 € d'affectation libre du résultat ainsi qu'un prélèvement supplémentaire de 307 173,00 €).

Cette écriture budgétaire ne donne pas lieu à exécution, l'affectation définitive sera faite lors de l'affectation du résultat 2024 en fonction de l'exécution budgétaire.

Virements à l'intérieur la section d'investissement

On retrouve au chapitre 041 des crédits d'ordre permettant, à l'intérieur de la section d'investissement, de passer des écritures de régularisation (avances sur marché, régularisation d'inventaire...). Ces crédits s'équilibrent en dépense et en recette et n'ont pas d'incidence réelle au budget bien qu'ils doivent être prévus.

En 2024, il est prévu à ce titre 220 000 euros dont 100 000 euros sur le volet voirie et 100 000 euros pour l'aménagement du château. En effet, compte tenu des montants, des avances obligatoires peuvent être demandés dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

### b) Les produits de la vente de patrimoine

Deux biens de l'Ilot Vivet sont au jour de la rédaction du rapport sous promesse de vente, pour un montant à percevoir de 190 350 €.

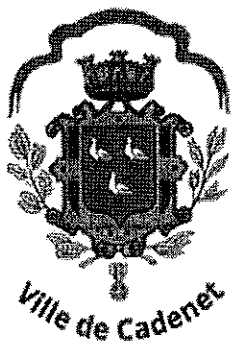
S'y ajoute le produit de la vente de caveaux au cimetière communal pour 6 100 euros, suite à des reprises de concessions.

### 2. Les dotations et produits affectés.

On retrouve en recette d'investissement le **Fonds de Compensation de la TVA** pour lequel nous n'avons pas été notifié. Le montant prévision est bien inférieur à celui de 2023 en raison de la faible exécution du budget (dépenses payée et non seulement engagée).

On devrait retrouver des montants plus conséquents en 2025 compte tenu des réalisations en cours et à venir sur l'exercice.

Par ailleurs, les produits de la **Taxe d'Aménagement**, versée suite aux fins d'opérations d'aménagements menés sur la commune suite aux autorisations d'urbanisme, sont affectés en investissement. Il est difficile d'estimer précisément le montant de ces produits, c'est pourquoi la prévision a été la même que celle du budget 2023 à 70 000 euros.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### 3. Les subventions et dotations

Ont été portées au budget les **subventions et dotations notifiées** qui n'avaient pas été précédemment inscrites, ainsi que les **subventions prévues** dans le cadre des projets en cours, avec une prudence de mise sur certaines prévisions.

Le démarrage de certains projets sera donc soumis au délai de notification des subventions.

Les projets subventionnés ou dont les dossiers sont en cours de dépôt ou d'études sont les suivants :

Projets	Subventions portées au BP hors RAR
Aménagement Place du Tambour (vote à nouveau en cours)	200 000 €
Aménagement du Site du Château Tranche 1 (notifié)	154 410 €
Aménagement du Site du Château Tranche 2	367 484,80 €
Aménagement du centre bourg (Carnot/Danton/Place de l'horloge)	261 924,80 €
Aménagement du Parc Urbain et City Stade	122 986 €
Etudes énergétiques	11 085 €
<b>Total</b>	<b>1 117 890,60 €</b>

Par ailleurs, un don a été fait à la commune pour un montant de 50 000 euros, qui devra servir à la réfection du tableau de Saint Jean et Saint Luc, ainsi que du vitrail et du mur attenant.

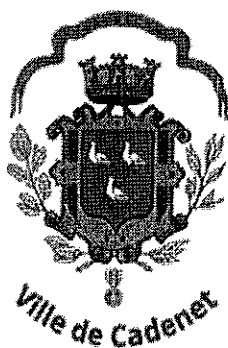
### 4. En dépenses d'investissement

Le budget en dépenses d'investissement a été élaboré de manière à correspondre aux objectifs et projets fixés par le Maire et son équipe.

L'élaboration par opération budgétaire facilite la compréhension du projet et sa traduction en chiffres.

A noter, la création de 2 opérations budgétaires :

- N° 24001 Aménagement des surfaces agricoles (aménagement dans les Iscles notamment)
- N°24002 Aménagement des espaces sportifs et de loisirs (Parc urbain et city stade notamment)



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

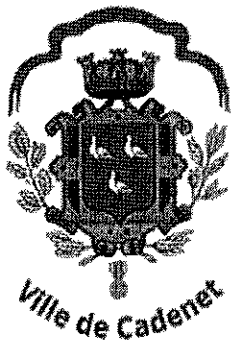
Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240410-2024\_DELIB\_29-DE

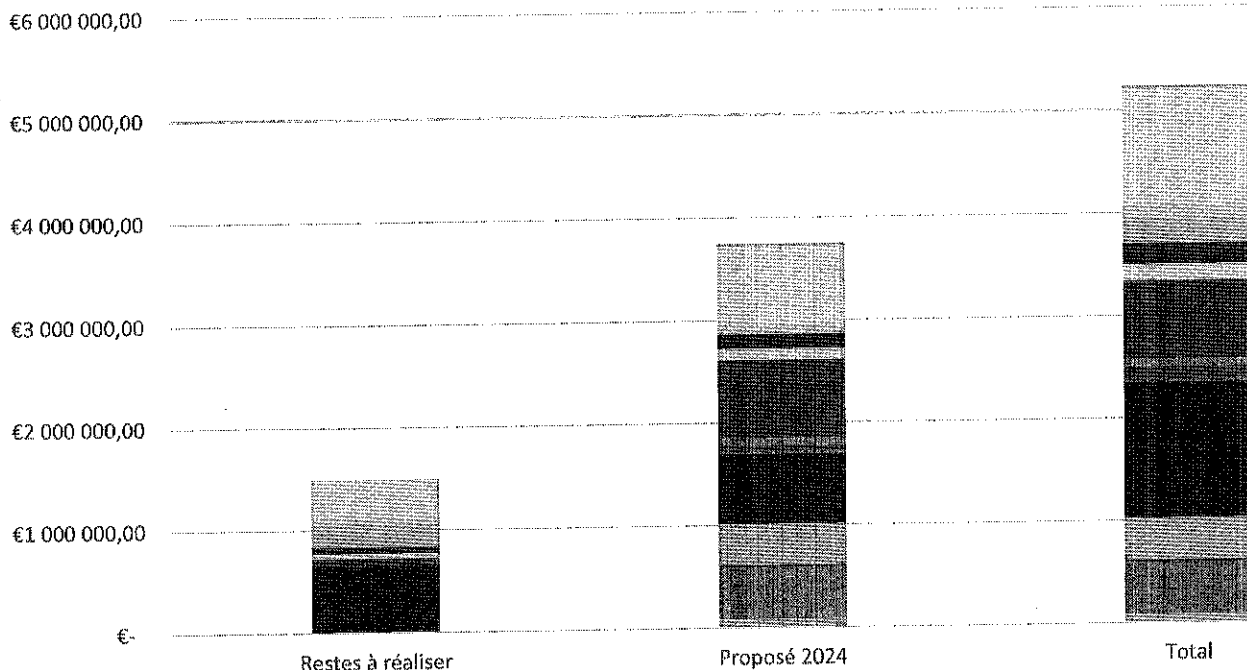
## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

Opération	Restes à réaliser	Proposé 2024	Total
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 488 171,00 €</b>	<b>3 742 639,09 €</b>	<b>5 230 810,09 €</b>
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	68 557,07 €	68 557,07 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	503 430,62 €	503 430,62 €
20 - immobilisations incorporelles	8 363,43 €	12 170,00 €	20 533,43 €
24001 - AMENAGEMENT DES SURFACES AGRICOLES	- €	55 951,00 €	55 951,00 €
24002 - AMENAGEMENT DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS	- €	351 712,00 €	351 712,00 €
27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU	643 629,06 €	678 927,00 €	1 322 556,06 €
28 - ECOLE PRIMAIRE	- €	37 013,00 €	37 013,00 €
32 - STADE	- €	- €	- €
42 - ECOLE MATERNELLE	- €	7 810,00 €	7 810,00 €
43 - ACQUISITION VEHICULES	72 591,60 €	32 400,00 €	104 991,60 €
50 - COURTS DE TENNIS	- €	- €	- €
53 - AMENAGEMENT URBAIN	- €	84 128,00 €	84 128,00 €
61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS	- €	11 038,00 €	11 038,00 €
63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET	- €	747 479,88 €	747 479,88 €
64 - AMENAGEMENT CHEMIN DE VERMILLERES (PVR)	- €	- €	- €
67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX	2 280,00 €	- €	2 280,00 €
69 - GARAGE MUNICIPAL	40 600,01 €	82 000,00 €	122 600,01 €
71 - AQUISITION DE MATERIELS SERVICES TECHNIQUES	1 804,86 €	3 989,00 €	5 793,86 €
72 - ACQUISITION DE MATERIELS POLICE	1 777,60 €	1 319,00 €	3 096,60 €
73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES	3 000,00 €	25 363,00 €	28 363,00 €
76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE	203,21 €	- €	203,21 €
81 - ACQUISITION DE TERRAINS	- €	74 200,00 €	74 200,00 €
82 - RENOVATION DU PATRIMOINE	58 852,00 €	50 000,00 €	108 852,00 €
85 - AMENAGEMENTS EN VUE DE L'URBANISATION	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
87 - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU LOCAL EXCAISSE D'EPARGNE	163 000,00 €	20 000,00 €	183 000,00 €
88 - PROJET OSIER	66 360,00 €	- €	66 360,00 €
99993 - BATIMENTS COMMUNAUX	47 143,63 €	83 695,52 €	130 839,15 €
99994 - VOIRIE COMMUNALE	378 565,60 €	757 696,00 €	1 136 261,60 €
99995 - FOYER RURAL	- €	23 760,00 €	23 760,00 €



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2024

### Dépenses d'investissement BP 24



- |  |  |
|--|--|
| ■ 99995 - FOYER RURAL  | ■ 99994 - VOIRIE COMMUNALE                         |
| ■ 99993 - BATIMENTS COMMUNAUX                                  | ■ 88 - PROJET OSIER                                |
| ■ 87 - ACQUISITION ET AMENAGEMENT DU LOCAL EX-CAISSE D'EPARGNE | ■ 85 - AMENAGEMENTS EN VUE DE L'URBANISATION       |
| ■ 82 - RENOVATION DU PATRIMOINE                                | ■ 81 - ACQUISITION DE TERRAINS                     |
| ■ 76 - REAMENAGEMENT URBAIN PLACE DU TAMBOUR D'ARCOLE          | ■ 73 - ACQUISITION DE MATERIELS AUTRES             |
| ■ 72 - ACQUISITION DE MATERIELS POLICE                         | ■ 71 - AQUISITION DE MATERIELS SERVICES TECHNIQUES |
| ■ 69 - GARAGE MUNICIPAL  | ■ 67 - ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX       |
| ■ 64 - AMENAGEMENT CHEMIN DE VERMILLERES (PVR)                 | ■ 63 - AMENAGEMENT ILOT VIVET                      |
| ■ 61 - MISE EN PLACE DE CAMERAS                                | ■ 53 - AMENAGEMENT URBAIN                          |
| ■ 50 - COURTS DE TENNIS  | ■ 43 - ACQUISITION VEHICULES                       |
| ■ 42 - ECOLE MATERNELLE  | ■ 32 - STADE                                       |
| ■ 28 - ECOLE PRIMAIRE  | ■ 27 - AMENAGEMENT SITE DU CHATEAU                 |
| ■ 24002 - AMENAGEMENT DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS       | ■ 24001 - AMENAGEMENT DES SURFACES AGRICOLES       |
| ■ 20 - Immobilisations incorporelles                           | ■ 10 - Dotations, fonds divers et réserves         |
| ■ 16 - Emprunts et dettes assimilées                           | ■ 041 - Opérations patrimoniales                   |
| ■ 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections         | ■ 020 - Dépenses imprévues                         |